



Province
de Liège

Une Province moderne au service des communes et de ses citoyens

Déclaration de politique
générale du Collège
provincial pour les années
2012 à 2018

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Cadre de la déclaration de politique générale	3
Gouvernance	5
Gestion administrative et patrimoniale	5
AXE I : DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL	11
Enseignement	11
Formation	14
AXE II : DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF	17
Culture	17
Sports	19
Grands événements	22
AXE III : PRÉVENTION DE LA SANTÉ ET ACTION SOCIALE	23
Santé	23
Social	26
AXE IV : DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE	29
Economie	29
Environnement	30
Agriculture	31
Relations extérieures	34
Fonds structurels européens	34
Tourisme	35
AXE V : SUPRACOMMUNALITÉ ET SOUTIEN AUX COMMUNES	39
CONCLUSION	43

INTRODUCTION

CADRE DE LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Alors que l'institution provinciale vient de fêter ses 176 printemps, la voici à nouveau confrontée à un tournant de son histoire, tournant qu'il lui appartient de négocier forte d'une maturité certaine, d'une capacité d'adaptation indéniable et d'une volonté de conforter plus que jamais son positionnement de partenaire historique des pouvoirs locaux et d'institution au service de sa population.

Les actions menées par la Province de Liège en de si nombreuses années sont autant de pierres apposées à un édifice s'élevant aujourd'hui fièrement et illustrant un ensemble conçu harmonieusement par la rencontre et la collaboration de métiers publics variés mais qui poursuivent tous la même intention, celle de rencontrer, par une action provinciale, un intérêt exprimé ou ressenti sur son territoire.

Le savoir-faire de la Province de Liège dans ses nombreux domaines d'activités n'est plus à démontrer. Sa capacité à faire des objectifs fixés une réalité s'est confirmée à de multiples égards, comme en atteste l'étendue des projets réalisés en à peine six années, conformément aux enjeux exprimés au sein de la précédente déclaration de politique générale, mais également au travers d'actions complémentaires et nécessaires.

Le Collège provincial, pour cette nouvelle législature, est appelé à guider une institution, détenant un niveau de performance précieux et reconnu, capable de se remettre en question et consciente des enjeux qui pèsent sur son territoire, sa population et ses structures institutionnelles.

Cette réflexion sur soi, la Province l'a menée d'initiative avec méthode et logique, pour définir ses axes prioritaires.

Le recentrage des missions provinciales sur nos cœurs de métiers répond à la demande du Gouvernement wallon, lequel, dans sa propre déclaration de politique régionale, a exprimé son souhait de simplifier et de rationaliser le paysage institutionnel wallon en entamant une réflexion importante, notamment sur la réforme des Provinces, et ce, pour renforcer - et il s'agit là d'un principe fondamental - leur efficacité et organiser la supracommunalité.

Cette première étape, départ d'un processus plus long et de négociations encore à intervenir, a été établie suivant une approche attentive à tous les éléments, tant externes qu'internes, permettant d'apprécier la cohérence, la subsidiarité et l'efficacité des compétences provinciales conformément aux principes directeurs de la DPR et poser ainsi un regard objectif sur nos missions de demain et leur organisation.

Il est essentiel de rappeler que la formulation de ces axes repose, à ce stade de la réflexion, sur un certain nombre de postulats fondamentaux :

- le maintien de l'autonomie fiscale au profit de la province afin de lui permettre de continuer à exercer de manière optimale les compétences qui revêtent un caractère prioritaire dans son chef ;

- le maintien d'une autonomie de décision suffisante dans le chef d'autorités provinciales élues démocratiquement et à l'occasion d'une élection directe, afin de préserver les caractères de proximité et de légitimité essentiels à l'adéquation et la performance des politiques provinciales ;
- le maintien de la notion d'intérêt provincial entendue au sens d'un intérêt supracommunal lié à un territoire pertinent ;
- le maintien du niveau et de la qualité des services prestés offerts aux différents publics auxquels les politiques provinciales sont destinées ;
- le maintien de la continuité des services prestés et dès lors la proposition de modalités de transferts ou d'abandon de compétences respectueuses des intérêts de tous les interlocuteurs et concertées avec eux ;
- le maintien en fonction du personnel actuellement en place ;

Concrètement, les missions prioritaires de la Province de Liège, adoptées à l'unanimité par le Conseil provincial du 16 décembre 2010, sont reprises au travers de cinq axes :

Axe I : Développement scolaire et professionnel

Le premier axe prioritaire est celui constitué par les compétences liées à l'enseignement, la formation, les centres psycho-médico-sociaux et les centres de promotion de la santé à l'école.

Axe II : Développement culturel et sportif

Le deuxième axe prioritaire en matière de développement culturel et sportif se décline sur base des missions reprises sous les vocables culture, jeunesse, sports et grands événements.

Axe III : Prévention de la santé et action sociale

Le troisième axe prioritaire reprend les missions menées en matière de santé et d'action sociale.

Axe IV : Développement territorial durable

L'économie, dans le cadre d'une gestion intercommunale structurante des projets au niveau du territoire provincial, l'agriculture, les relations extérieures, les fonds structurels européens et le tourisme, par le biais d'une action fédératrice en matière de développement et de promotion du tourisme constituent ensemble un quatrième axe prioritaire.

Axe V : Supracommunalité et soutien aux communes

Enfin, les collaborations avec les 84 communes de notre territoire sont regroupées dans un cinquième axe. Persuadées de la nécessaire alliance entre les pouvoirs locaux, Province et communes ont souhaité accentuer leur collaboration. Pour ce faire, des structures d'élus se sont constituées au niveau des arrondissements (regroupant élus communaux et provinciaux – Liège métropole, Région de Verviers, conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye) et sur le territoire de la province de Liège (la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, constituée en octobre 2009) afin de porter, ensemble, des projets spécifiques supracommunaux.

C'est suivant cette logique et sous cette structure, en cinq axes, que le Collège provincial entend formuler ses objectifs stratégiques et les résultats qu'il veut atteindre, par une évolution constructive, dynamique, et toujours soucieuse du bien-être des citoyens.

Etre le territoire pertinent et de référence pour la mise en œuvre de politiques supralocales en partenariat avec les pouvoirs locaux mais aussi pour le développement d'une communauté de destin à dimension européenne,

Rester un pouvoir intermédiaire respectueux des communes de son territoire et des citoyens ainsi que des spécificités locales,

Telle est la vision d'avenir de la Province qui guidera le Collège provincial dans la mise en œuvre de la déclaration de politique générale pour cette nouvelle législature.

GOUVERNANCE

A l'heure où le Parlement wallon va être appelé, à l'initiative du Gouvernement, à édicter les principes de gouvernance qui régiront l'institution provinciale, le Collège souligne que tant le Conseil que le Collège provincial ont déjà franchi un pas essentiel dans cette voie par l'adoption de nouveaux Règlements d'ordre intérieur qui présideront maintenant à leur fonctionnement.

La politique fonctionnelle, notamment en matière de frais de représentation, de déplacement et de mission à l'étranger, et communicationnelle du Collège provincial et de ses membres respectera dès lors les principes de gouvernance, tels que déjà précisés dans le Règlement d'ordre Intérieur du Collège provincial, et complétés, le cas échéant, par les dispositions qui seront arrêtées par le Parlement wallon.

GESTION ADMINISTRATIVE ET PATRIMONIALE

Les propos exposés dans les chapitres suivants consacrent l'engagement du Collège provincial à faire de la Province de Liège une institution ambitieuse, consciente de l'obligation d'assurer la continuité de ses services, mais surtout soucieuse d'avancer et d'évoluer en permanence, pour offrir aux communes et à ses citoyens un niveau de service en perpétuel progrès.

Il est indéniable que nous nous préoccupons aussi du devenir des activités et moyens de support, au service même du développement des cinq axes prioritaires, en toute transversalité, et dont l'amélioration continue produira des effets favorables au fonctionnement et au soutien de l'ensemble de nos secteurs d'activités.

Optimisation et simplification

La mission Envol regroupe l'ensemble des initiatives en matière d'optimisation de la structure et du fonctionnement de l'administration provinciale. Au cours de la prochaine législature, cette mission sera approfondie afin d'amplifier encore le soutien des différentes activités de support aux objectifs stratégiques de notre Province, pour une administration provinciale au service de tous et forte de ses fonctionnaires.

Au travers des projets y associés, elle sera guidée par trois principes : « accessibilité, efficacité et gestion responsable des ressources humaines ». De plus, l'attention restera plus que jamais réservée à une évaluation de la performance de ces projets.

Continuer à assurer aux citoyens et aux communes la place qui leur revient sera l'objectif premier pour une Province encore plus accessible à tous ses usagers. Pour ce faire, il conviendra de développer intrinsèquement les concepts clés, lisibilité et accessibilité, qui participent à l'essence de toute simplification administrative.

Dans le contexte socio-économique actuel, la gestion performante des moyens humains et financiers est d'autant plus prépondérante pour mener à bien cette démarche constructive et dynamique. Il s'agit donc d'atteindre ses objectifs fixés en parfaite efficience, par l'optimisation des moyens mis en œuvre.

Enfin, tous ces objectifs ne pourront être atteints sans l'implication des agents provinciaux, moteurs indispensables à leur réalisation. La Province de Liège, acteur important de la vie socio-économique liégeoise, deuxième employeur sur son territoire, souhaite répondre aux défis actuels et préparer les enjeux de demain en maintenant l'humain au centre des priorités. Le bien-vivre de l'agent dans son environnement de travail lui permet en effet d'améliorer son niveau d'engagement, et a comme impact une amélioration de la qualité du service rendu, raison pour laquelle le bien-être de nos collaborateurs sera l'ambition de nombreux projets axés, notamment, sur la diversité, la mobilité (le télétravail) ou encore la culture d'entreprise.

Les projets entrepris lors de la précédente législature seront poursuivis en étroite concertation avec les partenaires sociaux qui jouent un rôle clé dans la défense du bien-être des travailleurs et des valeurs du service public. Il en va évidemment de même pour tout nouveau projet.

La gestion des ressources humaines constitue l'une des clés de voûte d'une organisation efficace et dynamique. En valorisant au mieux les expériences, les compétences, la créativité et les aspirations des agents, l'administration centrée sur l'humain sera renforcée pour relever les défis à venir.

Communication

A travers les différents supports de communication, il faut continuer à mettre l'accent sur la plus-value des services provinciaux au bénéfice de leurs utilisateurs (citoyens, communes, associations, entreprises). Il s'agira de montrer concrètement comment « La Province est LÀ » à travers leurs témoignages et la mise en valeur des actions de terrain des services.

Lors de la législature 2012-2018, le Collège provincial veut poursuivre deux objectifs principaux en termes de communication :

1. Développer davantage les propres outils de communication de la Province pour informer son public cible de l'actualité des services qu'elle offre.
2. Proposer de la supracommunalité en faisant bénéficier ses partenaires, les communes, de ses différents vecteurs de communication, et ainsi les aider à relayer certaines de leurs initiatives et/ou événements.

Un nouveau site web de la Province de Liège verra le jour dès 2013. Centré sur une approche « utilisateur », plus intuitive et portée vers l'avenir, il deviendra l'unique site des différents services afin de renforcer encore l'unicité d'image de la Province. Sa page d'accueil se présentera comme une véritable « Une » d'actualités provinciales gérées par le Service Communication.

Le trimestriel « Notre Province » fonctionnera davantage en complément avec ce nouveau site. Créer une passerelle entre le papier et le numérique est d'un des objectifs

comme de proposer des compléments multimédias (vidéos, sons, liens web, applications...) aux articles publiés dans le trimestriel. Les lecteurs auront accès à ces contenus au départ de leur smartphone, dont l'usage devrait se généraliser dans les prochaines années.

Une nouvelle rubrique « 84 », comme 84 communes, permettra à celles-ci de bénéficier de la visibilité et de la taille critique du trimestriel (535.000 exemplaires français et allemands distribués en toutes-boîtes sur le territoire provincial) en y faisant gratuitement la publicité de certaines initiatives et/ou événements. La même possibilité leur sera offerte sur le nouveau site web de la Province.

Améliorer l'accueil des utilisateurs des services de la Province de Liège ne signifie pas pour autant tout miser sur les nouvelles technologies. La Province mettra en place un numéro de téléphone vert (donc gratuit) et unique pour permettre au public d'entrer plus facilement en interaction avec ses services. Un call-center sera développé selon un dispatching géographique des appels au départ des quatre Antennes d'information de la Province (basées pour rappel à Eupen, à Huy, à Verviers et à Waremme) afin de gérer ces communications.

L'Antenne d'information d'Eupen continuera de soigner la communication de la Province vers les neuf communes germanophones. Elle réalise un travail spécifique de traduction en langue allemande. Celui-ci s'est fortement accru ces dernières années. Il sera envisagé de mettre en place des collaborations avec certains partenaires pour le faciliter et le perfectionner davantage.

A l'occasion de cette législature, les Antennes d'information pourraient être nommées sous le vocable plus généraliste de « Maisons provinciales ». Elles pourraient développer des actions diversifiées et de proximité, notamment à l'égard des organes de presse décentralisés.

Cette volonté d'informer s'exprimera de différentes façons. La transparence sur les activités et sur les structures de l'institution provinciale sera également soutenue par la diffusion, sur les chaînes des télévisions locales, de Conseils provinciaux consacrés à une thématique spécifiques.

Infrastructures

La législature précédente a vu de nombreuses démarches en matière de rationalisation du patrimoine foncier et immobilier de la Province se concrétiser.

Il reste néanmoins conséquent et, s'il constitue à divers titres une réelle richesse, sa gestion immobilière constitue un pari sur l'avenir provincial.

Le bilan patrimonial fait l'objet d'une attention constante, à divers égards, afin de toujours en connaître son état et ainsi prévoir les différents travaux indispensables à sa pérennisation. Ainsi, démarche initiée sous la précédente législature dans sa phase test, un atlas informatisé, reprenant les caractéristiques de chacun des bâtiments, est en cours de constitution.

C'est sur cette base qu'une priorisation et qu'une planification des travaux seront dressées pour cette législature.

Ce processus s'inscrit pleinement dans une réflexion tant économique qu'environnementale puisqu'elle appréhende le patrimoine dans une approche systémique : santé, accessibilité, économie de ressources (énergie, eaux), empreinte carbone, protection contre les risques, adéquation à la fonction, relation avec la spatialité territoriale (transport, urbanisme).

De la bonne maîtrise de ces paramètres et de la compréhension de leur interdépendance dépend une réponse efficace et durable aux enjeux énergétiques mais aussi écologiques et économiques du bâtiment. C'est également par ce biais que nous pourrions définir les nouveaux besoins et nous assurer de la bonne adéquation entre les bâtiments et leur utilisation par nos services.

1) Les investissements d'aujourd'hui feront les économies de demain

Des interventions régulières et rapides évitent souvent des besoins de restauration et de conservation plus onéreux.

C'est donc avec le souci de bonne gouvernance que sera appréhendé l'entretien du patrimoine, en « bon père de famille ».

Un travail quotidien relayé par des équipes de maintenance est aujourd'hui assuré sur terrain, via les mini-régies provinciales de première intervention.

Par ailleurs, au-delà de cette bonne gestion journalière, la Direction générale des Infrastructures et de l'Environnement poursuit la réalisation des travaux d'amélioration énergétique du parc immobilier. Celle-ci se concrétise par la rénovation de l'enveloppe des bâtiments, ainsi que par la modernisation des installations techniques.

Partant des données du cadastre énergétique et d'audits, la gestion analytique de l'énergie sera étendue à l'ensemble des bâtiments. Elle constitue un outil d'aide à la décision qui permet de faire les choix judicieux et de programmer les investissements les plus urgents et les plus rentables.

C'est dans la poursuite de l'ensemble de ces objectifs que le Département a fait l'acquisition d'une caméra thermique. Celle-ci permet de visualiser les pertes de chaleur d'un bâtiment, de déceler les ponts thermiques et de compléter les audits énergétiques.

La Province de Liège, dans son rôle « d'amie des Communes », pourra mettre à disposition de tous les Pouvoirs locaux ce matériel spécifique et l'expertise des agents qui seront formés à son utilisation.

2) Plusieurs dynamiques ont été développées par le Collège provincial lors de la législature précédente. Celles-ci seront poursuivies

La rationalisation patrimoniale constitue un enjeu de taille ou d'envergure, en ce sens que la Province de Liège participe ainsi à des dynamiques urbaines sur ses différents pôles administratifs, scolaires, culturels,...

Elle se positionne ainsi comme un acteur de la revitalisation de villes et de quartiers tout en promouvant une réflexion en matière de mobilité et de mutualisation de certaines fonctions.

Afin de finaliser la vaste opération de rationalisation patrimoniale entamée lors de la précédente législature, le bâtiment Saint-Etienne à Liège, localisé dans l'axe « Palais provincial – Charlemagne – Bureaux OPERA » endossera prochainement le rôle de vitrine provinciale. En effet, plusieurs services, en lien direct avec la population, tels que la Maison des Langues, Europe direct, le BREL, ... seront regroupés efficacement et fonctionneront en synergie à cet endroit idéal en terme de visibilité et d'accessibilité aux citoyens. Cette opération clôturera la démarche provinciale de restructuration des services provinciaux en ville ; elle marque la volonté d'ancrage de l'Institution au cœur du centre urbain.

Ces travaux ouvrent la voie au maintien et à la création de nombreux emplois non délocalisés et à la promotion de compétences et d'innovations à forte plus-value.

Les investissements consentis aujourd'hui constituent les économies de demain.

AXE I

DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Des formations pour tous, plus qu'un slogan, c'est une réalité en Province de Liège. C'est même l'un des socles de la politique provinciale qui s'attache à se doter des outils modernes et efficaces au nécessaire redéploiement. Se donner les moyens de sa politique trouve ici sa pleine justification. Cet axe du développement scolaire et professionnel regroupe, dans un souci de valoriser et de sublimer les missions essentielles tant à l'épanouissement humain qu'au progrès social, les premiers métiers de la Province de Liège : l'Enseignement et la Formation.

Chacun en conviendra, la présente législature sera cruciale. Le développement scolaire et professionnel sera incontestablement au cœur de la dynamique que la Province de Liège insufflera durant les six prochaines années au service des communes et de ses citoyens.

ENSEIGNEMENT

Pour la Province de Liège, Pouvoir Organisateur responsable, mettre à disposition de tous des locaux spécifiques et fonctionnels ainsi que des matériels scolaires appropriés dans différents domaines, demeure un leitmotiv en vue d'un enseignement efficace et valorisant pour chacun. D'importants investissements seront donc consentis en ce sens au bénéfice des élèves et étudiants, du personnel pédagogique et administratif mais aussi plus largement de l'ensemble de la population.

Deux projets importants de construction de nouveaux Campus provinciaux d'enseignement, selon les normes passives, seront menés à Verviers et à La Reid, rendus indispensables par l'augmentation sensible du nombre d'étudiants. Le pouvoir subsidiant a d'ores déjà fait connaître sa promesse de subsidiation pour la réalisation de ce Campus de La Reid.

De même, une extension du Campus 2000 à Jemeppe sera opérée parallèlement à la création d'une Maison Erasmus à proximité immédiate du siège social de la Haute Ecole de la Province de Liège.

La Province de Liège investira et agira là où les besoins s'imposent notamment sur les sites :

- du Campus de l'IPES de Jemeppe où s'installeront différentes fonctions administratives et scolaires ;
- de l'École polytechnique de Huy par la construction d'un bâtiment scolaire permettant de disposer, en une même entité, de nouveaux ateliers et des locaux de cours théoriques ;
- de l'École d'enseignement spécialisé de Micheroux qui bénéficiera d'un nouveau gymnase pour permettre aux élèves la pratique d'activités sportives au sein même de leur établissement, sans connaître les difficultés de transport actuelles vers d'autres salles de sports ;

- du complexe situé quai Godefroid Kurth à Liège, dédié au paramédical, où il est envisagé de réaliser une salle multisports dans les anciens halls techniques servant auparavant à la société Intermosane.

La Province de Liège procèdera à l'adaptation fine de ses offres d'enseignement en adéquation avec l'évolution des besoins de nos sociétés. Dans cette même logique qui veut que l'enseignement soit en phase avec les réalités économiques et sociales, la promotion de l'enseignement qualifiant dans le secondaire est une priorité. Cela doit permettre aux élèves de valider progressivement leurs acquis. Les collaborations avec les associations et les milieux professionnels seront renforcées, notamment en établissant des partenariats avec les centres de compétences et les centres de technologie avancée.

Complémentairement, une réflexion stratégique sera poursuivie sur l'offre de formations de l'enseignement secondaire provincial et sur son déploiement dans les différents centres d'enseignement. Ce sera aussi le cas des CEFA afin de tendre vers une gestion pro-active de nos filières de formations intégrant toutes les nuances du contexte socio-économique dont les métiers en tension ou en pénurie, les nouveaux métiers et plus particulièrement les métiers dits « verts » que la Province de Liège souhaite promouvoir. Ce large spectre d'analyse et d'action conduira à une politique cohérente d'investissement et d'équipement en synergie entre les établissements.

Poursuivant sa promotion des formations techniques et professionnelles, la Province de Liège développera au sein du Techni Truck de nouvelles manipulations ciblant prioritairement les métiers en pénurie. En collaboration avec les communes, l'organisation des Mini-villages sera amplifiée. Véritables vitrines du savoir-faire des élèves et de nos écoles, ces manifestations d'ouverture constituent des incitants à l'indispensable liaison primaire-secondaire.

Par ailleurs, le projet relatif à la fourniture de manuels scolaires sera poursuivi sur les trois degrés de l'enseignement secondaire.

Il sera également envisagé de mettre à la disposition des équipes pédagogiques et des élèves un portail web interne de manière à proposer des nouveaux outils (questionnaires ou séquences d'apprentissage en ligne, centre de ressources, travaux à réaliser et leur corrigé...) et à diversifier les moyens de communication interne (notes de services, horaires, agenda...).

L'Enseignement de Promotion sociale proposera quant à lui, dans le cadre de partenariats, des formations en adéquation avec les besoins particuliers et évolutifs tant des milieux professionnels que des décideurs publics provinciaux et régionaux. Il développera aussi son action en matière de validation des compétences acquises tout au long de la vie.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'Enseignement supérieur de Promotion sociale, il est légitime que la Province de Liège puisse s'appuyer sur les ressources conjointes de l'enseignement supérieur de plein exercice (HEPL) et de promotion sociale (Instituts d'enseignement supérieur). Sans oublier leur rôle social essentiel d'« école de la deuxième chance », ces Instituts devraient, à terme, participer davantage aux objectifs de l'apprentissage tout au long de la vie (LifeLong Learning) en offrant des formations de spécialisations pointues (complétant les formations initiales) ou des formations courtes d'enseignement supérieur (tel le Brevet d'enseignement supérieur valant 120 crédits et organisé en deux ans). Déjà mise à la disposition des étudiants de l'enseignement supérieur de Promotion sociale, l'Ecole virtuelle sera également proposée aux autres étudiants fréquentant nos Instituts.

Soucieuse de répondre aux besoins nouveaux exprimés par les milieux professionnels, la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL) élargira et diversifiera son offre de formations

par le dépôt, seule ou en coorganisation, de dossiers de programmations dans des secteurs porteurs, en ce compris au niveau de l'alternance. Cette forme particulière d'apprentissage offre en effet aux étudiants une solide expérience professionnelle doublée d'une formation de qualité. Cela constitue une excellente transition entre Haute Ecole et monde professionnel.

Dans le prolongement du développement de son Ecole virtuelle et de l'utilisation des TIC dans l'enseignement supérieur, la Haute Ecole étudiera les possibilités d'adhésion complémentaire à une plateforme dédiée à l'apprentissage et au travail collaboratif en ligne permettant notamment de créer et d'administrer des cours en ligne.

Dans la perspective de la création d'un Pôle académique de recherche et d'enseignement supérieur dans la zone géographique de Liège-Luxembourg, la Province de Liège restera vigilante quant au maintien de son identité et au renforcement de son rôle actif de Pouvoir organisateur en matière d'enseignement supérieur. En associant à la réflexion son Enseignement supérieur de Promotion sociale, elle poursuivra la définition prioritaire d'une offre d'enseignement supérieur coordonnée, intégrée et globale.

La Haute Ecole de la Province de Liège continuera d'encourager la mobilité de ses étudiants, qui leur permet de perfectionner leur connaissance en langues étrangères, d'élargir leur horizon culturel, de rencontrer de nouvelles personnes et de vivre des expériences diversifiées.

Dans la poursuite du développement de ses relations internationales, la Haute Ecole tendra à promouvoir la signature de conventions avec des institutions partenaires, en Europe ou ailleurs dans le monde, afin de co-organiser des formations et de délivrer conjointement des diplômes. Il conviendra, pour ce faire, de poursuivre l'internationalisation des cursus en offrant notamment la possibilité de suivre les cours en langue anglaise (notamment par leur mise en ligne). Outre sa participation déjà effective aux programmes européens de mobilité (Erasmus principalement), la HEPL envisagera les opportunités de collaborations internationales offertes par le programme Erasmus Mundus.

Pleinement inscrite déjà dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur, la Haute Ecole de la Province de Liège poursuivra la mise en place des différentes réformes liées au Processus de Bologne. Ainsi, dans la perspective de l'apprentissage et de l'éducation tout au long de la vie (LifeLong Learning) et de la meilleure lisibilité à apporter aux diplômes et aux qualifications, la HEPL rédigera les profils d'enseignement de ses sections pour en rendre visibles les acquis d'apprentissage. Elle veillera également à appliquer la valorisation des acquis de l'expérience (personnelle et/ou professionnelle) de manière à s'ouvrir davantage encore aux adultes en reprise d'études.

La Province de Liège intensifiera ses différentes actions de communication vers les futurs étudiants, notamment les rhétoriciens et leurs parents qui, de plus en plus, participent au choix des études supérieures et accompagnent leur enfant dans sa préparation.

A tous les niveaux d'enseignement, la Province de Liège poursuivra une Démarche Qualité participant à l'installation progressive d'une gestion nouvelle et encore améliorée des différents Instituts.

FORMATION

La Formation est une clé de voûte du redéploiement économique. Une stratégie de formation construite dans la proximité est indispensable. La collaboration des pouvoirs locaux et des entreprises locales est nécessaire dans ce domaine. Tous les opérateurs concernés doivent être associés. Il ne faut pas refaire ce qui existe déjà.

Pour être parfaitement adaptée, la réponse en formation doit être construite au plus près du terrain. Les formations proposées doivent être proches et accessibles.

Policiers, pompiers, ambulanciers et personnels de l'aide médicale urgente sont des acteurs essentiels pour assurer le bien-être et la sécurité des citoyens. Leur formation est une condition indispensable pour offrir un service de qualité.

Agents administratifs, techniques et ouvriers des services publics locaux contribuent fortement, par l'efficacité des services qu'ils rendent, au redéploiement d'une région.

La Province veut aussi contribuer, par sa proximité, à fédérer les forces existantes dans chacune des communes pour la réinsertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Par des formations efficaces qui rendent à chacun la volonté de redevenir acteur de sa vie, dans une dynamique de compagnonnage et en partenariat avec toutes les forces existantes, la Province peut être un des outils de la lutte contre la pauvreté et pour la réinsertion en ce compris des handicapés.

Pour être parfaitement adaptée aux besoins des personnes mais également des entreprises locales et des services publics locaux une dynamique de proximité qui rassemble ce qui est éparé est indispensable en formation. La Province assume aussi son rôle supra communal dans cette matière importante.

La Province de Liège joue un rôle fédérateur dans ses différentes actions de formation proches et solidaires des différents acteurs. Elle contribue à la promotion et au soutien de la compétence des agents des services publics locaux et des agents de sécurité (feu, police et aide médicale urgente).

Durant les six prochaines années, cinq priorités seront poursuivies.

1) Soutenir et développer la formation des agents de sécurité

En finalisant le projet de la Maison de la Formation qui accueille l'Ecole de police, l'Ecole du feu et bientôt l'Ecole d'aide médicale urgente par des infrastructures spécialisées (phase 2 pour accueillir l'EPAMU avec son matériel de réanimation et phase 3 pour le travail inter spécialités avec des locaux d'entraînement de la maîtrise de la violence, un grand hall et des simulations en matière d'intervention urgence - police - feu - aide médicale).

En créant un centre d'exercices pratiques spécialisé pour la sécurité avec exercices de fumées, flammes, risques chimiques et terrorisme de 3 hectares pour accueillir la formation continuée des agents de sécurité des zones de Police, des pompiers et de l'aide médicale urgente (phase 4).

2) Renforcer la lutte pour la réussite scolaire en soutien à tous les réseaux

Par des projets pédagogiques partagés à la disposition des écoles de tous les pouvoirs organisateurs, des formations continuées d'enseignants, une meilleure articulation et

intégration des actions des PMS PSE et Espace Tremplin au sein d'un processus intégré de guidance, une meilleure articulation de l'offre formative à la demande.

La Province de Liège organise des PMS et des PSE qui assurent la tutelle de près de 65.000 jeunes soumis à l'obligation scolaire du territoire de la Province de Liège. Renforcer les synergies dans les actions menées par les PMS et les PSE à l'égard des mêmes élèves apporte un gain significatif en efficacité au profit de chacun des élèves du territoire de la Province de Liège.

Ce rapprochement sera géographique, technique, communicationnel et administratif.

Au niveau géographique, les PMS et les PSE qui s'occupent des mêmes élèves seront progressivement rassemblés dans un même bâtiment et les aires de tutelle seront redéfinies pour être communes aux deux services.

Au niveau technique, les PMS et PSE seront placés sous une même autorité provinciale et dans un même champ de compétence : la guidance. Les protocoles techniques des PMS et des PSE seront harmonisés pour tous les élèves soumis à l'obligation scolaire et les actions seront systématiquement concertées. Le personnel sera formé en commun.

Au niveau communicationnel, la direction de la guidance coordonnera la communication avec tous les partenaires à travers différentes instances et suivant des processus clairement établis. Les deux services organiseront périodiquement une concertation par zone géographique de tutelle afin de coordonner les actions et optimiser la bonne gestion de l'information.

Au niveau administratif, les rapprochements seront renforcés pour optimiser les moyens au service des jeunes soumis à l'obligation scolaire.

Une attention particulière sera réservée au soutien des communes dans la formation continuée des instituteurs. Une organisation assurant plus de visibilité à l'Ecole supérieure de pédagogie chargée de la formation continuée des maîtres du primaire sera mise en place dans le cadre de la formation au service de tous les réseaux en étroite collaboration avec l'inspection de ce niveau et les représentants des communes de la province.

3) Apporter un soutien aux communes en matière de formation

Par la création d'un service d'appui aux communes en matière de formation s'inscrivant dans le plan stratégique demandé par la région aux pouvoirs locaux.

En amplifiant les actions de l'Ecole provinciale d'Administration réservées aux agents des services publics locaux (cadres, employés, agents techniques et ouvriers) en étroite concertation avec les pouvoirs locaux.

4) Faciliter la réinsertion

En renforçant l'insertion socio professionnelle des citoyens en général et la réinsertion des personnes très éloignées de l'emploi en particulier (en ce compris les handicapés) en partenariat avec les pouvoirs locaux (communes et CPAS) par la généralisation d'un modèle de formation articulé sur le compagnonnage et un maillage social et transgénérationnel rendant à chacun une possibilité de redevenir l'artisan de sa vie.

Dans le cadre de l'insertion pour un emploi, un effort particulier sera poursuivi pour promouvoir en Province de Liège, avec tous les partenaires concernés, l'apprentissage des langues, vecteur privilégié susceptible de soutenir la reconversion socio-économique et la création d'emplois.

5) Favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies numériques de l'information chez les seniors

En soutenant les seniors actifs dans l'apprentissage de l'utilisation d'internet en partenariat avec les pouvoirs locaux et le tissu associatif par des formations mobiles dans les infrastructures publiques et privées accessibles à ceux-ci. Un moyen de transport appelé mobiTIC sera mis à disposition pour soutenir cette action. Cette action préserve l'autonomie des seniors actifs (exemples : courses commandées via internet).

Par sa politique d'investissement dans des infrastructures au service de l'enseignement et de la formation, la Province entend par ailleurs participer au redéploiement et à la rénovation dans les pôles essentiels de son territoire.

Ainsi la Province de Liège a-t-elle participé au redéploiement économique du quartier de la rue Cockerill et de la place Kuborn à Seraing où grâce à des échanges de terrains avec BPost et un reconditionnement urbain, la deuxième phase de la Maison de la Formation verra prochainement le jour. Ce projet qui sera suivi de la construction d'un hall réservé aux travaux pratiques permettra d'accueillir dans des conditions optimales l'École du feu et l'École d'aide médicale urgente. Cet outil de premier ordre permettra aux policiers, pompiers et ambulanciers de se préparer concrètement à la réalité du terrain.

Un partenariat public-privé à Verviers, complémentaire au Campus d'enseignement, permettra de transformer la physionomie des sites provinciaux. Un partenaire privé sera chargé de la construction de deux infrastructures, l'une au profit de la Promotion sociale, l'autre pour regrouper les centres PMS et les centres PSE dans un même bâtiment.

Dans la poursuite de la philosophie engagée en matière de partenariat public-privé, la Province de Liège réexaminera la problématique du logement étudiant, non plus seulement dans sa forme traditionnelle d'internat mais aussi sous l'angle de la création de chambres d'étudiant, de « kot » répondant mieux à la conception actuelle de la demande des jeunes.

On le voit à suffisance, la Province de Liège assume pleinement son rôle de pouvoir public soucieux du bien commun. Au service des communes et de ses citoyens, elle investira donc dans le développement scolaire et professionnel.

AXE II

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Sport et culture constituent un axe important pour l'épanouissement et le bien-être de nos citoyens.

Si notre province est reconnue comme une terre de talents dans ces deux domaines, ce n'est toutefois pas le fruit du hasard.

En effet, la Province de Liège déploie depuis très longtemps, dans ces matières, une politique active et de proximité, se basant sur une connaissance pointue des besoins et possibilités des acteurs de terrain. Partenaire des structures existantes (centres culturels, bibliothèques ainsi que les fédérations, associations et clubs sportifs, villes et communes), elle développe également ses propres projets novateurs notamment en termes d'infrastructures performantes voire parfois uniques.

Son objectif est de travailler en collaboration avec les structures compétentes, les acteurs locaux, les artistes et les sportifs afin de leur offrir une expertise, des moyens et un soutien dans leurs actions....et leur passion.

Durant la présente législature, des grands événements culturels ou sportifs ou pluridisciplinaires, toujours destinés au grand public, bénéficiant d'une résonance médiatique internationale, génèreront une dynamique citoyenne.

CULTURE

La culture participe à la cohésion sociale, définit notre regard sur l'avenir et est l'un des plus puissants vecteurs de démocratie et de solidarité.

Notre expression créative garantit notre originalité et affirme donc notre place sur la scène internationale.

Elle joue un rôle central dans le renouveau de notre région et elle constitue un atout important pour notre redéploiement économique. Il est donc essentiel de l'envisager dans une vision politique de notre société.

Pour tendre vers cet idéal, le secteur culture de la Province développe trois métiers parallèles et complémentaires qui interagissent : elle gère des institutions (Bibliothèque des Chiroux, Musée de la Vie Wallonne, Château de Jehay), elle subventionne les initiatives développées par les innombrables associations culturelles actives sur son territoire et elle est opératrice dans la vie culturelle en initiant des projets et en organisant des événements culturels.

Sur base de ces trois piliers, le premier objectif est de continuer de développer et de structurer l'aide à la création artistique et aux créateurs afin de valoriser et reconnaître la création dans toute la diversité de ses expressions. Des opérations telles que Ça balance pour les musiques actuelles, CLAP pour le cinéma, Page 1' pour la bande dessinée, Reciprocity pour le Design, Y a pas d'lézarts pour les arts plastiques et Odyssée pour le

théâtre seront poursuivies et intensifiées. Elles seront également élargies à d'autres secteurs artistiques afin de répondre au mieux aux demandes des artistes.

En matière de lecture publique, il faudra finaliser la nouvelle bibliothèque Chiroux sur le site actuel. C'est donc une nouvelle réflexion qui est menée. Celle-ci se traduira par une approche innovante en termes d'architecture mais également en termes énergétiques. L'intervention de la Province de Liège se concrétisera à la fois par la rénovation et par la construction d'un nouveau bâtiment et permettra, en collaboration avec la Ville de Liège, d'intégrer l'espace public dans l'infrastructure. Ce projet sera accompagné, dans sa partie énergétique, par des partenariats. Ce projet à l'architecture forte permettra de créer une bibliothèque départementalisée, permettant aux citoyens de découvrir une nouvelle façon d'appréhender la lecture.

L'objectif est également de développer différentes missions assurées par la bibliothèque. Notamment, l'intensification et le rayonnement du réseau ALEPH qui est un enjeu de supracommunalité. Il faut aussi irriguer l'ensemble du réseau des bibliothèques locales en réfléchissant à un repositionnement de la bibliothèque itinérante et en le nourrissant de propositions structurées (conférences, expositions...). Aussi, l'informatisation des dispositifs de prêts doit libérer le personnel de tâches répétitives en vue de rendre un service plus personnalisé et dynamique aux lecteurs.

Face au développement de notre société, la bibliothèque Chiroux doit jouer un rôle actif et élargir ses domaines d'activités. Par exemple, le développement d'une artothèque permettra de mettre plus encore les plasticiens en contact avec les publics.

Pour ce qui relève du Musée de la Vie Wallonne, à l'instar de la bibliothèque, cette institution doit se positionner comme tête de réseau des musées implantés en Province de Liège. Pour matérialiser cette perspective, l'achat d'un logiciel informatique qui permettra de mettre les collections en commun, est à l'étude. En matière d'expositions temporaires, la volonté est d'aborder des thèmes de société pour en comprendre la complexité. Par exemple, en 2014 une exposition sur la vie quotidienne pendant la grande guerre sera concrétisée et en 2016, mise en place d'un vaste projet sur l'immigration. De plus, il est nécessaire de réfléchir au développement d'un Centre Provincial de Conservation et de Diffusion à rayonnement supracommunal.

Dès 2001, les parcs et jardins du Château de Jehay ont été investis par des expositions d'arts contemporains. La structure du château doit subir une importante restauration au niveau de sa stabilité, ce qui nécessitera sa fermeture pendant quelques années. Le parc potager du Domaine de Jehay, créé en 2011, constitue un excellent outil de développement de ce patrimoine exceptionnel. En complément à cette infrastructure, un nouvel espace naturel sera aménagé pour y aménager un « jardin des artistes » qui pourrait trouver place dans le réseau des Centres Art et Nature à l'instar du Château de Chaumont. Cette initiative, unique en Région wallonne, permettra aux artistes de disposer d'un espace inédit pour y présenter leurs œuvres. Ce jardin permettra au Domaine de bénéficier d'un nouveau centre d'intérêts culturel, touristique et économique. En outre, le projet sera complété par la création d'un nouveau parking permettant d'accueillir de nombreux visiteurs dans des conditions optimales. Pendant la période de fermeture du Château, l'attrait du site sera ainsi préservé car recentré sur l'aspect végétal du domaine.

En termes d'enjeu transversal pour le département culture, sur base du constat d'une réelle inégalité sociale et culturelle, l'objectif sera d'intensifier et de diversifier les actions envers les publics afin de les sensibiliser, dès le plus jeune âge, à l'expression culturelle. Pour atteindre ce but, il faut multiplier les initiatives de proximité et mettre en place des dispositifs de médiation visant à donner les clés d'accès et de compréhension des créations culturelles à tous. Dans cette perspective, l'amélioration des synergies entre enseignement et culture est indispensable. D'autre part, le Service Jeunesse poursuivra

ses actions de proximité en collaboration directe avec les communes et diversifiera ses relations avec le réseau des centres de jeunes.

Afin de faciliter encore cette démarche envers les publics, la concertation avec les opérateurs de terrain dont les bibliothèques et les centres culturels, est primordiale, ils sont des relais importants.

En termes de supracommunalité, la Province doit être l'interlocuteur privilégié des opérateurs de terrain en tant qu'expert et référant pour la mise en place de projets qui relient les acteurs dispersés sur le territoire.

Parmi les outils à développer :

- renforcer l'objectif de valorisation des artistes avec des Maisons de la création qui seront implantées sur le territoire provincial dans une préoccupation supracommunale. Elles seront des lieux multidisciplinaires de travail et des plateformes de services mutualisés afin de favoriser le travail en réseaux ;
- organiser une centrale d'achat pour tout ce qui relève du matériel de scène dans une préoccupation supracommunale ;
- développer des lieux de répétitions musicaux qui se mettront en réseaux afin de toucher un maximum d'artistes ;
- créer une filière de musique classique à Ça Balance ;
- multiplier la mise en œuvre d'outils décentralisables à l'instar de l'exposition itinérante sur le Développement durable « Exploratorium » ;
- développer le Centre Provincial de Conservation et de diffusion (Musée de la Vie wallonne, Jehay, Communes...) par le reconditionnement du hall actuel situé à Ans et la construction d'un bâtiment nouveau qui permettra de définir des zones de stockage, de travail et technique ;
- renforcer et élargir l'offre de formation à l'intention des opérateurs culturels dans le domaine de la régie par exemple mais aussi et surtout dans le domaine des partenariats supracommunaux ;
- construire en province de Liège des événements qui s'inscriront dans les dynamiques de Mons 2015 et dans la candidature de Maastricht 2018, Capitale Culturelle Européenne.

La Province de Liège doit donc continuer à développer des initiatives dans divers champs de préoccupation en s'appuyant sur ses partenaires locaux et ce, afin de toucher la population et elle doit continuer de s'affirmer en tant que Province Créative.

SPORTS

Depuis vingt ans, le sport a pris, dans notre société, deux orientations distinctes : la pratique sportive d'une part et le spectacle sportif d'autre part. Une demande sociale complexe s'est substituée, en cette matière, à une offre normalisée de service public.

La question essentielle qui se pose est dès lors de savoir si le type de services proposé par les associations sportives est toujours de nature à satisfaire un public très différent dans sa composition et dans ses attentes de celui pour lequel des structures furent créées au vingtième siècle ?

L'objectif du Collège provincial consiste à mener une politique en la matière tendant à intensifier le partenariat et le soutien aux communes, fédérations et clubs sportifs.

L'institution provinciale, qui se caractérise par sa grande proximité avec les acteurs de terrain et leurs spécificités locales, offre l'avantage de pouvoir construire une politique sportive qui intègre la coordination, notamment géographique, de projets en la matière,

tout en assurant une répartition objective et solidaire des moyens publics financiers et humains.

Si les pouvoirs publics s'occupent toujours et de plus en plus de sport, c'est d'abord et surtout, pour répondre à une évidence : Chaque fois qu'une discipline sportive ne peut générer assez de profit financier immédiat pour permettre son autogestion, elle ne peut se développer, et bien se développer, que grâce à la solidarité de tous.

Et le déficit financier est souvent inévitable quand il est question de formation des athlètes, des arbitres, des entraîneurs qui coûte toujours cher et qui ne rapporte souvent que très peu à court terme et sur le plan financier.

Ce sont des pouvoirs publics forts, en tant qu'outils de solidarité, qui, seuls, peuvent mettre en œuvre les actions permettant à chacun de s'initier, de bien se former et surtout de s'épanouir dans la pratique du sport

Il importe pour la Province de Liège de lutter contre toute forme d'exclusion sportive. Personne ne peut rester sur la..... touche !

Pour atteindre ces objectifs, le Collège provincial entend améliorer encore et toujours la productivité de son service des sports pour mener à bien une politique sportive provinciale qui s'organisera demain et désormais autour de 6 vecteurs de développements :

1) Des infrastructures sportives de qualité

Des infrastructures sportives, équitablement réparties sur le territoire au profit des utilisateurs et dont la Province de Liège assure la gestion ou la cogestion, seront adaptées dans leur mode de fonctionnement afin de les rendre plus accessibles au public et mieux équipées notamment en termes d'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'objectif sera d'y proposer une offre plus étendue, notamment au profit des sportifs amateurs ou individuels et d'accentuer les synergies avec les établissements scolaires géographiquement proches.

Sans négliger les nécessaires travaux d'entretien des outils existants et sans renoncer aux projets d'investissements conçus lors de la précédente législature, des équipements sportifs performants, supports nécessaires au développement des actions voulues par le Collège provincial dans le cadre de sa politique sportive, devront compléter ou améliorer l'offre actuelle. Ces équipements devront répondre aux exigences de polyvalence, de multifonctionnalité (compétition, public scolaire, aspect ludique, hygiénique...) et de diversité tant économique que sociale (sport pour tous, sport adapté, coût d'accès réduits, ...). Dans un souci de rationalisation et d'optimisation de leur usage, ces projets s'appuieront prioritairement sur des initiatives locales en fonction de compétences et activités déjà existantes.

2) Le perfectionnement sportif

Entre, d'une part, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ADEPS qui s'occupent plus particulièrement des sportifs de haut niveau et, d'autre part, les clubs, fédérations et associations provinciales qui assurent elles, vaille que vaille et en s'appuyant souvent sur un bénévolat dont la tâche est de plus en plus ardue, une formation à nos jeunes, la Province de Liège veillera à accentuer ses programmes de perfectionnement destinés aux jeunes sportifs motivés et désireux d'apprendre plus. Le but reste de les aider à atteindre un niveau de performance que ne permet pas d'espérer la seule pratique de club.

A cette fin, de nouveaux partenariats avec les Fédérations et Associations sportives provinciales seront négociés dans le but de créer des pôles de perfectionnement en gymnastique, en sports de ballon, en athlétisme, en cyclisme, en tennis de table ou encore pour le sport adapté (handifoot).

Ce développement se fera dans le respect d'un équilibre géographique, en tenant compte des structures existantes. Les programmes mis en place garantiront notamment le respect strict des règles de santé physique et morale du sportif ainsi que du fair-play.

Tous les acteurs du sport seront concernés par ces programmes : les dirigeants et bénévoles des clubs, les entraîneurs et éducateurs, les arbitres et même les parents de jeunes sportifs (opérations « Fair-play » notamment).

3) L'initiation au sport et la lutte contre le décrochage sportif

Le Collège provincial souhaite que l'offre sportive provinciale atteigne aussi un public qui reste en marge des structures de clubs ou un public qui souffre, pour des multiples raisons, d'une forme de « décrochage sportif ».

Aussi, il s'agira de poursuivre le soutien aux actions de « sport pour tous » et notamment les joggings, les randonnées cyclotouristiques, les challenges pour jeunes sportifs, etc.

En matière de découverte et d'initiation au sport, l'Académie provinciale des sports propose déjà, depuis 2010, avec un succès unanimement salué sur l'ensemble du territoire provincial, en partenariat avec les communes et clubs locaux, une offre sportive unique en Belgique, organisée non plus par type de discipline mais par tranches d'âge et suivant des cycles de plusieurs semaines, accessible aux jeunes de 4 à 11 ans.

Soucieux de faire encore plus et mieux, le Collège provincial va étendre les activités de l'Académie, dans chacun des bassins d'activité actuels, aux jeunes de 11 à 15 ans.

4) Le soutien aux acteurs sportifs locaux

La politique de soutien financier et logistique aux organisateurs d'événements ponctuels à dimension locale, provinciale, régionale ou nationale assurant la promotion du sport en Province de LIEGE sera maintenue et renforcée que ce soit par l'octroi de trophées ou de subventions pour des activités ponctuelles attribuées dans le respect du règlement provincial applicable à la matière.

L'accent sera mis sur l'allègement et l'accélération de la procédure d'octroi de ces subventions.

5) Compétitions de sport de haut niveau

Au-delà des retombées économiques et médiatiques induites par ce type d'événements à retentissement international, la venue des « grands noms » du sport provoque, auprès de notre population jeune et même moins jeune, par un phénomène de mimétisme bien connu, l'envie de pratiquer le sport, sous quelle que forme que ce soit.

Forte de son expertise acquise en la matière, la Province veillera donc à organiser, seule ou en partenariat, des compétitions internationales telles que par exemple : le meeting d'athlétisme de la Province de Liège, les Classiques cyclistes ardennaises, le Rallye du Condroz, la Coupe du monde de tennis de table, le Tour de Wallonie, le Tour de Belgique, le Tour de France, etc.

La Province de Liège restera par ailleurs attentive à tous projets émanant de tiers et visant au développement du sport d'élite, notamment en termes d'infrastructures.

6) Valoriser la Maison des sports

Au sein de l'ASBL Maison des Sports, dont les activités seront soutenues à l'identique, sera examinée l'opportunité d'ouvrir un « guichet du sport » dont la mission consisterait essentiellement à épauler, en termes de conseils, les structures et associations sportives de la province de Liège sur les plans administratif (gestion d'asbl, construction de dossier de demande de subventions,..), juridique voire technique (entretien d'infrastructures et aires de jeu sportives).

GRANDS EVENEMENTS

Le redéploiement passe par le développement de toutes les potentialités liégeoises qu'elles soient économiques, sociales, touristiques, culturelles, sportives ou liées aux offres d'enseignement et de formation. L'attractivité de la Province de Liège en est une qui doit, sans cesse, s'adapter aux exigences du moment. Les Grands Événements y contribuent en valorisant les atouts de la Province de Liège, dans bien des domaines, principalement sur le territoire provincial.

L'expertise de la Province de Liège en matière d'accueil et d'organisation de Grands Événements internationaux, à haute résonance médiatique, est aujourd'hui reconnue. Elle constitue un levier considérable pour accueillir et organiser d'autres manifestations spécifiques ou pluridisciplinaires qui mettront en exergue un savoir-faire, qui soutiendront des secteurs économiques pourvoyeurs d'emplois et qui permettront aux citoyens de la Province de Liège de participer activement à des événements internationaux.

Grâce à leur médiatisation, les Grands Événements permettent notamment une sensibilisation de l'opinion publique. Pour être en parfaite adéquation avec les principes fondamentaux de la Province de Liège, les thématiques abordées doivent être proches des préoccupations actuelles des citoyens. L'organisation des Grands Événements fera appel à toutes les compétences provinciales et aura essentiellement deux objectifs :

- valoriser les atouts de la Province de Liège ;
- susciter, grâce à l'expérience en matière d'organisation de manifestations destinées au grand public, une dynamique citoyenne.

Au cours de la présente législature 2012-2018, la politique événementielle de la Province de Liège sera éclectique et pluridisciplinaire. D'ores et déjà, la Province s'engage notamment à :

- ouvrir une réflexion citoyenne notamment dans le cadre :
 - o du centenaire du premier conflit mondial de 1914-1918 en coordonnant les diverses initiatives, externes ou internes ;
 - o du 700^e anniversaire de la Paix de Fexhe (18 juin 1316) ;
- poursuivre différents partenariats sportifs (classiques cyclistes ardennaises, Coupe du monde de Tennis de table, ...) ;
- dynamiser les manifestations culturelles à rayonnement international (Design-Reciprocity) ;
- renouveler l'opération des Jumelages franco-liégeois ;
- propager l'esprit des Fêtes de Wallonie, entre tradition et modernité sur l'ensemble du territoire provincial.

AXE III

PRÉVENTION DE LA SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Parmi les 5 priorités identifiées par la Province de Liège pour les années à venir figure le bien-être physique, mental et social de chacun d'entre-nous.

Une bonne santé pour tous, voilà une des volontés du Collège provincial qui, en s'intéressant aux problématiques correspondant à cette attente légitime de la population, maintiendra le développement de programmes de dépistages, de préventions primaire et secondaire mais aussi de promotion de la santé.

L'action sociale garantissant à tous un accès à une aide spécifique constitue une autre valeur fondamentale de la politique provinciale. Bien-être des jeunes et des moins jeunes, parentalité, égalité des chances, prévention du suicide, aide à la personne handicapée,... sont autant d'actions menées.

Santé et Social seront incontestablement au cœur des préoccupations de la Province durant les six prochaines années.

Ces politiques seront menées, en parfaite transversalité et dans la continuité, par tous les services provinciaux concernés. Elles seront régulièrement réévaluées pour répondre aux attentes et besoins, toujours évolutifs, des citoyens.

SANTE

Le Service de Dépistage mobile qui organise au profit de sa population des campagnes uniques en Belgique, continuera sa réorganisation entamée lors de la précédente législature, avec pour objectif de maintenir un système performant et complet pour un service toujours gratuit. Ainsi, ce service atteindra cohérence, efficacité, visibilité et pertinence sur ses actions de dépistage précoce des maladies qui sont proposées en exclusivité aux citoyens de notre province. Un des principaux objectifs est de cibler plus intensément les personnes qui ne sont pas suivies afin de les réintégrer dans un circuit de santé.

Les campagnes de prévention secondaire seront menées en parfaite et permanente concertation avec le monde médical et scientifique, notamment avec l'Université de Liège et le monde hospitalier de la province de Liège. Le souhait du Collège provincial est de maximiser le partenariat avec les praticiens dans le domaine de médecine préventive.

A Grâce-Hollogne, il sera question de construire un bâtiment suffisamment spacieux au profit du secteur de la Santé. En libérant les locaux occupés jusqu'à présent par le Service des Cars, il sera possible de répondre aux besoins en locaux décentralisés de la nouvelle bibliothèque, ainsi qu'à ceux de la Régie des bâtiments, le tout sur un même site.

Soucieux d'offrir à la population une politique de santé publique axée sur la proximité et l'accessibilité, le Service Provincial de Promotion de la Santé poursuivra sa mission d'éducation à la santé.

Le Service de Dépistage mobile et celui de Promotion de la Santé aideront au mieux chaque citoyen, y compris les plus défavorisés, à devenir de véritables acteurs de leur propre santé en leur donnant les moyens de préserver et d'optimiser sa qualité de vie.

Le Collège provincial, au travers de « Liège Province Santé », perpétuera son intégration dans le mouvement européen des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé - réel engagement envers les citoyens. Quant au Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé - véritable réseau de soutien, d'échanges d'information et de solidarité entre les Villes Santé -, il sera davantage développé.

Le Collège provincial intensifiera ses campagnes de prévention telles que celle du diabète, des comportements à risques chez les jeunes - mais pas uniquement -, du sida, des infections sexuellement transmises, de la lutte contre l'obésité, de lutte contre le tabagisme, etc.

Plus précisément, en matière d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle auprès de la population, l'outil itinérant, actualisé par des thèmes tels que l'hypersexualisation, l'influence des médias et des réseaux sociaux dans la vie affective, relationnelle et sexuelle, sera également exploité pour accompagner des projets de proximité.

La décentralisation des actions, dont les conférences-débats, sera toujours à l'ordre du jour vu le succès grandissant rencontré.

La Province de Liège poursuivra ses collaborations avec les Centres Locaux de Promotion de la Santé ainsi que ses partenariats avec les associations, les villes et communes de son territoire.

Pour suivre la nouvelle structure de l'Institution provinciale visant l'optimisation et la synergie des services provinciaux, le rapprochement des deux sites des laboratoires provinciaux - le Laboratoire du Département Santé et Qualité de Vie et le Laboratoire du Département Agriculture - s'accroîtra pour ne former qu'un seul pôle d'excellence, et ce en parfaite concertation.

En matière de prévention et de réhabilitation des sols pollués, en obtenant l'agrément « Sols », les laboratoires provinciaux seront reconnus comme acteurs environnementaux.

Le laboratoire du Département Santé veillera à déployer son offre de services pour les communes productrices d'eau. En matière de toxicologie environnementale, la gamme analytique de ce laboratoire sera étendue en parfaite collaboration avec le Service de Toxicologie du Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

Les laboratoires provinciaux œuvreront à proposer un service agréé de qualité pour leurs activités analytiques et de conseils en matière de chimie et de microbiologie environnementale, de microbiologie et de chimie alimentaire et en matière de santé publique auprès, notamment, des acteurs communaux et des acteurs des secteurs industriels, agricole et agro-alimentaire sans oublier les particuliers.

Le Service de Médecine sportive, quant à lui, diversifiera son offre auprès des sportifs de tous niveaux, amateurs ou professionnels, jeunes ou moins jeunes, via notamment une sensibilisation accrue auprès des associations et des clubs sportifs. Il incitera les sportifs à passer, pour une somme forfaitaire démocratique, les examens médicaux pointus opportuns pour juger de leur aptitude à la pratique de leur sport.

En matière d'aide au sevrage tabagique, les consultations individuelles proposées par le Centre d'Aide aux Fumeurs seront complémentaires avec la pérennisation des Plans de 5 jours relatifs à l'approche collective.

Le Service de la Médecine du Voyage est un centre agréé par le Ministère fédéral de la santé publique pour la vaccination contre la fièvre jaune. Grâce à l'expérience acquise, ce pôle local unique et très spécialisé, restera privilégié car, en véritable centre de médecine préventive, il répond parfaitement aux attentes des voyageurs. Il est devenu un authentique centre de conseils du voyage. Il continuera à délivrer les conseils sur les vaccinations obligatoires et recommandées ainsi que les précautions générales d'hygiène à adopter en voyage, selon la destination.

Le Service médical de Contrôle continuera son processus d'archivage. Le stockage par scannage des certificats médicaux sera réalisé pour permettre la simplification des manipulations informatiques et matérielles.

Il soutiendra davantage encore ses affiliés en apportant un service personnalisé et une gestion globale des absences du personnel. Par ce biais, le Service médical de contrôle, outre l'aspect de contrôle de l'agent, pourra informer des causes de l'absentéisme des agents et mettre en place en collaboration avec l'affilié, des moyens d'actions de prévention spécifiques et adaptés.

Dans l'optique de saine et bonne gestion où la politique de subsidiation rejoint les grands principes du Collège provincial de proximité et de solidarité, la Province continuera à fédérer les moyens humains, logistiques, méthodologiques et financiers au travers d'aides ciblées, concrètes et efficaces à destination des pouvoirs locaux, des associations de terrain ou d'initiatives citoyennes touchant au domaine de la Santé, et actives en province de Liège et ce au bénéfice du bien-être de tous.

Le soutien au Centre Médicalisé Hélicopté de Bra-sur-Lienne qui répond à un besoin vital et majeur dans une région particulièrement mal desservie en matière de structures hospitalières, sera maintenu.

La Province continuera à apporter une aide particulière aux associations de prévention contre le cancer et aux plates-formes en soins palliatifs.

Plus précisément, en matière d'aide médicale urgente, la Province de Liège veillera à l'acquisition la plus large possible, par les pouvoirs locaux et le monde associatif, de Défibrillateurs Externes Automatisés.

Concernant le développement d'un réseau efficace de maisons de garde en province de Liège, le Collège provincial sera attentif au travail mené par le Conseil National de l'Ordre des Médecins pour dégager un consensus sur une organisation générale des gardes en médecine générale. Il sera également vigilant quant aux résultats engendrés par l'étude commanditée par l'INAMI visant notamment à identifier les points d'implantation optimum pour ces postes. Les résultats de l'expérience menée en Ourthe-Amblève pourront être exploités.

L'ensemble de ces activités, qui s'inscrivent dans la politique de santé au niveau provincial, seront poursuivies, en totale concertation avec la Wallonie et la Fédération Wallonie Bruxelles, au niveau du territoire de la Province, par les services provinciaux détenteurs d'une connaissance pointue du terrain et d'une expérience indéniable, signes de précurseurs en matière de médecine préventive.

SOCIAL

A travers différentes commissions, groupes de travail, une présence renforcée sur le terrain et une écoute directe des citoyens, le Département des Affaires sociales de la Province de Liège a tissé son propre maillage social et s'est inscrit dans différents réseaux associatifs présents sur le territoire provincial.

Fort de cet ancrage, la Province de Liège privilégiera la mise en place de nombreuses initiatives dans le champ de ses compétences afin d'être en phase avec les besoins tant de nos citoyens que du secteur associatif qui leur apporte une aide précieuse mais aussi des communes, pouvoir de proximité par excellence. Ces actions se poursuivront tout au long de la prochaine législature en respectant le principe de non-concurrence afin de concentrer ses efforts sur des actions efficaces et pertinentes à l'échelle provinciale.

En plus de son rôle de prévention, de coordination, de soutien aux acteurs du secteur social et de formation, le Département des Affaires sociales a identifié plusieurs objectifs stratégiques pour les 6 années à venir. Ce faisant, il s'inscrira pleinement dans la politique supracommunale développée par la Province de Liège.

Priorité à l'accompagnement et à l'orientation des jeunes en difficulté, de leur famille et de leur entourage

L'openado a vu le jour à la fin de la législature précédente avec pour objectif d'offrir aux jeunes, à leur famille et aux travailleurs sociaux un guichet « unique » au sein duquel sera analysé l'ensemble des problématiques rencontrées aux fins de proposer un accompagnement et une orientation personnalisés à chaque situation.

L'enjeu de cette nouvelle législature est double. D'une part, il s'agira d'initier, de renforcer et de structurer bon nombre de partenariats avec les différents réseaux psycho-médico-sociaux présents sur le territoire provincial avec pour objectif la mise sur pied de nouveaux openados. Une attention particulière sera réservée aux communes à forte densité scolaire des deux autres arrondissements avec lesquelles des discussions ont déjà été entamées lors de la précédente législature. L'autre enjeu consistera à étoffer l'offre de prise en charge en développant dans les prochaines années avec la collaboration du Département de la Santé un soutien et un suivi médicalisé pour les cas qui le nécessitent.

Outre cet axe de prise en charge individuelle, nous diversifierons nos actions en matière de soutien à la parentalité afin d'aider les parents dans leurs missions éducatives (ateliers thématiques, conférences, activités transgénérationnelles...) mais aussi afin de valoriser leurs compétences.

Un nouveau champ d'action sera également ouvert en 2013 relatif à l'intervention thérapeutique sur internet, un sujet qui soulève cependant de nombreuses questions et pour lequel le Département des Affaires sociales souhaite initier la réflexion en organisant conférences, journées d'étude et/ou groupes de travail.

Promotion du bien-être et prévention : priorité aux projets d'école

Depuis de nombreuses années, le Département des Affaires sociales mène des actions de prévention en milieu scolaire via deux services que sont le CIPREA et la Cellule Assuétudes. Face au nombre toujours plus important de demandes et afin de répondre au mieux aux besoins des écoles et des enseignants, ces deux services présenteront, dès novembre 2012, un programme de prévention commun sous le label openado.

Ce programme s'adressera à l'ensemble des établissements scolaires d'enseignement maternel, primaire et secondaire. Il visera essentiellement à la promotion du bien-être chez les plus jeunes et à la prévention des dépendances chez les plus âgés à travers un projet d'école à long terme impliquant un maximum d'acteurs scolaires et de partenaires locaux. L'objectif est de rendre l'école autonome et proactive. Nous souhaitons les encourager à anticiper et à mener en leur sein de véritables « politiques préventives » visant à outiller les jeunes pour faire face aux difficultés qu'ils rencontreront.

Outre ces actions, nous souhaitons continuer de mettre à disposition des intervenants de terrain et des écoles, des outils de prévention novateurs répondant à leurs besoins. C'est ainsi qu'en 2013, un nouveau bus itinérant de prévention verra le jour. Il permettra d'aborder le phénomène des dépendances et de la surconsommation avec des jeunes âgés de 10 à 14 ans. Baptisé « Funambus », il affichera comme slogan : « Equilibre ta vie ! ».

Cette action collective préventive est complémentaire à l'action plus individuelle menée avec les jeunes au sein de l'openado. C'est ainsi que désormais, l'openado disposera de 2 axes de travail complémentaires, renforcés par l'expérience de l'un et de l'autre.

Par ailleurs, les consommations de cannabis et/ou d'alcool restent une réalité préoccupante en province de Liège en raison de la précocité de celles – ci, mais aussi de l'existence de pratiques telles que le « binge drinking » chez les jeunes consommateurs. Pour y faire face, le « Point Cannabis Alcool » et l'openado unissent leur force et leurs compétences afin de proposer une orientation et / ou un accompagnement de qualité. Cette démarche sera encore renforcée grâce à une plus grande proximité avec le secteur de la Santé.

Priorité à la promotion de l'égalité des chances et à la lutte contre les violences intrafamiliales

La question du genre et de la diversité, qu'elle soit culturelle, philosophique, sexuelle,... est au cœur de nombreux débats de société. Le service provincial Egalité des Chances développera, au cours des prochaines années, une action spécifique envers les jeunes pour préparer ou aider ces citoyens de demain à une meilleure qualité de vie et un épanouissement nécessaire au mieux-vivre ensemble.

En ce qui concerne la lutte contre les violences intrafamiliales, l'objectif de la nouvelle législature pour le Service provincial Egalité des Chances sera la prise en compte de toutes victimes potentielles au sein d'une famille ou d'une relation. En effet, la législature 2006 – 2012 a été l'occasion de mettre en lumière les victimes les moins médiatisées telles que les enfants, les hommes, les personnes âgées ou encore les couples homosexuels. Notre volonté actuelle est d'aller au-delà en objectivant et en neutralisant le statut de la victime quel que soit son âge, son sexe, son origine, son niveau socio-économique... et ce, dans toutes nos initiatives de sensibilisation, de prévention et de prise en charge.

Priorité à la prévention du suicide

Information, prévention, orientation, postvention, participation citoyenne sont les maîtres mots de la politique proactive d'un Département qui joue un rôle de *prévention primaire* tout à fait original et nécessaire, un rôle de formation des acteurs mais aussi un rôle de prévention secondaire grâce aux équipes d'intervention dans les écoles et entreprises après suicide. Il est essentiel de développer le travail en réseau en collaboration avec l'école, les CLPS, les PMS, les PSE, les services de santé mentale, les services d'aide à la jeunesse, les services d'urgence et, plus largement, l'ensemble des acteurs du réseau

psycho-médico-social afin d'assurer la cohésion entre les acteurs de terrain et la cohérence dans leurs actions.

Le projet « sentinelles » initié lors de la législature précédente doit permettre la mise en œuvre d'un continuum de services tissant un filet de sécurité autour des personnes en détresse suicidaire , tant au niveau citoyen par la formation de sentinelles en association avec les représentants de la société civile et le réseau associatif social ainsi qu' au niveau du monde du travail par l'implantation du dispositif au sein d'entreprises publiques et/ou privées conformément aux dispositions du cadre validé et défini pour le territoire de la Province de Liège. A cet effet, des expériences pilotes sont en cours.

Priorité à une société où le rôle des aînés est valorisé

En tant que passeur de mémoire et parce que leur nombre va croissant, le Département veut miser une part de ses actions sur nos séniors. A travers la Commission provinciale Seniors, lieu de concertation et de coordination des initiatives communales et du secteur associatif, la Province entend soutenir la participation active des aînés à la vie économique, sociale, politique et familiale en société en coordonnant notamment les Conseils Communaux Consultatifs des Aînés et en formant ses membres. La solidarité intergénérationnelle sera l'angle sous lequel nos actions seront menées.

Priorité au Volontariat

Un salon du volontariat a lieu chaque année. Vu son succès et celui des publications «Memento» à destination des associations et «Guide pratique» à destination des volontaires, du site internet, des permanences et des formations pour les volontaires, la Province de Liège investira plus encore dans ce sens en perfectionnant nos projets pilotes. L'organisation d'un Salon du Volontariat dans chaque arrondissement est à l'étude pour rencontrer plus spécifiquement les besoins des différents réseaux associatifs présents sur l'ensemble du territoire de la Province.

Les nouveaux enjeux des interventions financières à caractère social

En matière de logement, la Province de Liège a toujours développé une politique volontariste et additionnelle à celle de la Région wallonne visant à favoriser l'accès à la propriété et à un logement décent pour tous. Cependant, le Collège provincial souhaite repositionner ses actions en faveur des personnes financièrement plus démunies. En effet, compte tenu de la volonté de la Région wallonne de recouvrer l'intégralité des compétences en matière de logement, le Collège provincial, conscient de l'évolution du marché immobilier et particulièrement attentif à la réalité socio-économique à laquelle nous sommes tous confrontés, souhaite mettre l'accent sur la promotion, et, le cas échéant, l'adoption de toute mesure visant à la réinsertion socioprofessionnelle.

Le Collège provincial a également la volonté de réfléchir à la mise sur pied d'un prêt qui permettrait l'acquisition de biens de « premières nécessités » par des personnes, jeunes ou moins jeunes , qui sont confrontées à une situation difficile (suite à la perte d'un emploi ou à une séparation par exemple).

Aide au secteur associatif

En accord avec le Collège provincial, parallèlement aux subsides accordés par la Province, le département souhaite également au cours de cette nouvelle législature apporter une aide au secteur associatif en développant un accueil spécifique aux associations disposant de peu de moyens avec une mise à disposition de conseils juridiques, financiers et une mise en réseau sur le site internet « volontariat ».

AXE IV

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

La Province de Liège développe, structure son territoire et le milieu de vie de ses habitants en répondant aux besoins présents sans compromettre ceux des générations futures. C'est donc dans un souci de développement durable que l'institution envisage l'évolution de son territoire en s'appuyant aussi sur les multiples rapprochements communaux qui sont nés de préoccupations thématiques circonscrites telles que les maisons de tourisme ou les contrats de rivières.

Cela justifie le rassemblement, au sein d'un seul axe, de l'économie, du tourisme et de l'agriculture, complétés par une politique active en matière de relations extérieures et ce, afin de renforcer le positionnement de la Province de Liège ainsi que sa visibilité sur la scène internationale.

Il nous appartient de capitaliser sur nos atouts, de les faire le plus largement possible connaître en reliant les compétences, en fédérant les énergies et en réfléchissant l'action de manière transversale.

ECONOMIE

« Si, par la volonté de la Région, l'animation économique en tant que telle ne peut constituer un axe prioritaire de la Province, celle-ci revendique en tout état de cause le rôle de pouvoir opérateur, via la SPI, de la politique régionale sur son territoire et un pouvoir fédérateur ou coordinateur des initiatives locales en la matière ».

C'est en ces termes que la résolution du Conseil provincial du 16 décembre 2011 s'exprimait pour définir la vision d'avenir du rôle de la Province et de la SPI en matière économique, cette intercommunale s'inscrivant par ailleurs d'ores et déjà dans une dynamique d'« intelligence territoriale » tendant à faire du territoire provincial le terrain privilégié de développement de projets structurants.

C'est donc dans le respect de ces lignes directrices fondamentales que la Province de Liège poursuivra son action aux côtés des communes au sein de cette intercommunale où, faut-il le rappeler, les 84 communes sont présentes.

Plus concrètement, afin de tendre vers une gestion optimale des terrains affectables à des activités économiques tout en réduisant les emprises sur des terres affectées à l'agriculture ou boisées, la Province invitera la SPI à affecter de manière privilégiée la libération annuelle de sa part de capital à la requalification des parcs existants par la réaffectation des friches, la densification des implantations etc.

Par sa participation majoritaire dans cette intercommunale unique sur le territoire de la Province, celle-ci entend impulser une action centrée sur le développement durable de son territoire au profit et dans le respect de tous ses habitants, en parfaite concertation avec les autorités locales et en veillant à une gestion rationnelle sous tous les aspects des sites d'activités implantés ou à implanter sur son territoire.

ENVIRONNEMENT

Les missions confiées au département Développement Durable ont un sens et une utilité à la fois au sein de l'Institution provinciale mais également vis-à-vis des communes et des pouvoirs locaux en général.

Les cours d'eau, domaine spécifique et important pour l'équilibre environnemental, susciteront une attention toute particulière lors des six années à venir.

En effet, la Directive européenne cadre de l'eau impose des nouvelles notions en la matière.

Le concept visé par cette directive impose désormais de réduire le nombre de gestionnaires au sein d'un même bassin hydrographique en vue d'améliorer la qualité des masses d'eau, leur gestion et l'environnement.

Dans ce contexte, la Province de Liège mènera une réflexion sur la gestion des ruisseaux de deuxième et troisième catégories. Ces derniers sont actuellement sous la responsabilité des communes. En effet, il apparaît clairement aujourd'hui qu'une fusion, dont les modalités restent à définir en collaboration avec le Gouvernement wallon, pourrait intervenir à court terme.

L'expérience et le savoir faire du service des cours d'eau de la Province de Liège en particulier et des autres provinces en général sont reconnus de tous et pourraient être mis à profit dans une gestion intégrée des ruisseaux.

Tout au long de cette législature, une attention toute particulière sera par ailleurs donnée à la lutte contre les inondations mais également au maintien et au développement d'une biodiversité intégrée.

L'utilisation des technologies de bio-curage favorisant la protection de la faune et de la flore, la création d'échelles et passes à poissons ou à loutres, la création de zones humides et la lutte contre les plantes invasives seront une priorité dans la gestion des ruisseaux.

Les partenariats déjà existants seront renforcés entre le Département Infrastructures et Environnement et tous les partenaires actifs dans la gestion des milieux aquatiques comme les Contrats de Rivières, les associations de pêcheurs et bien entendu, toutes les communes concernées.

La Province de Liège sera également particulièrement attentive et active dans les projets transfrontaliers comme l'action menée dans le projet AQUADRA qui regroupe les partenaires allemands, hollandais et de la Province du Limbourg pour assurer une gestion intégrée des cours d'eau.

En matière de mobilité durable, le Département Infrastructures et Environnement renforcera son action, notamment par la création de parkings d'«EcoVoiturage». Ce projet pilote et supracommunal mobilise de nombreux partenaires.

Au-delà de ce concept, la Province de Liège développera, pour le propre besoin de ses agents, un réseau de parkings de délestage à l'extérieur de la métropole afin d'en désengorger le centre et favoriser la mobilité durable, et ce, dans le cadre de la rationalisation des services provinciaux au centre ville.

La réflexion menée pour l'élaboration de ces deux types de parkings intégrera des mesures environnementales.

Outre ces projets, le Département s'investira en matière de mobilité durable avec l'ensemble des acteurs de terrain pour une réflexion plus large en termes de mobilité et de déplacement à l'échelle de son territoire en vue de mettre en place un développement territorial cohérent et concerté.

L'Agenda 21 mis en place lors de la législature précédente, verra les premiers résultats concrets et permettra à l'Institution de se positionner comme un acteur incontournable en matière de Développement durable.

C'est dans cet objectif que la Province de Liège continuera à intégrer des études et recherches menées en partenariat avec notamment l'Université de Liège dans l'élaboration d'un Système de Management Environnemental.

Cette expérience pourra être partagée dans le cadre de contrats de coopération publique avec les différents pouvoirs locaux.

Au travers de cette démarche, la Province de Liège pourra ainsi piloter et coordonner des actions à l'échelle de son territoire.

Le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs continuera son action en matière de prévention de la santé du citoyen par l'analyse de son milieu de vie et poursuivra le partenariat élaboré par l'Association des provinces wallonnes et le Service public de Wallonie.

En outre, l'expérience acquise par le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs depuis de nombreuses années sera mise à profit dans le cadre des projets menés par le Département Infrastructures et Environnement dans ses propres infrastructures.

Un regard nouveau sera porté sur l'intégration de technologies respectueuses de l'environnement et sur un meilleur bien-être au travail.

Aussi, le Département sera particulièrement attentif à développer des partenariats avec l'ensemble des pouvoirs locaux favorisant des démarches environnementales conduisant à l'amélioration du cadre de vie.

Enfin, la sensibilisation des agents provinciaux en particulier et des citoyens en général sera poursuivie et le Département intensifiera les communications générales dans le domaine très vaste de l'environnement et de toutes les matières qui en découlent.

Une prime « énergie » sera toujours octroyée au placement d'un chauffe-eau solaire thermique ; de la sorte, la Province de Liège participe, avec les citoyens, à la réduction de la production des gaz à effet de serre.

AGRICULTURE

Les activités agricoles se situent typiquement à l'interface entre nature, société, et sciences. L'évolution de leurs objectifs et pratiques est intimement liée aux projets politiques, sociaux, économiques, scientifiques et environnementaux que des acteurs locaux, nationaux et internationaux se donnent.

La contribution de l'agriculture au développement est une évidence historique, sa contribution au développement durable est une hypothèse forte, compte tenu des interactions entre activités agricoles et équilibres économiques, sociaux et écologiques.

Cette contribution suppose que les pratiques de l'agriculture soient elles-mêmes durables, c'est-à-dire notamment respectueuses de l'environnement, mais aussi que

l'agriculture, dans son ensemble, contribue à un développement plus durable des sociétés.

Ainsi, deux formes de contribution de l'agriculture au développement durable doivent être envisagées :

- l'une, vise à une durabilité autocentrée (l'agriculture et ses pratiques sont durables par et pour elles-mêmes);
- l'autre, vise une contribution à la durabilité des territoires et collectivités auxquels appartient l'agriculture par le maintien notamment d'une activité économique et un cadre de vie harmonieux au sein de nos campagnes.

Ces pôles de développement placent sans aucun doute la supracommunalité au cœur de toute politique agricole dont elle constitue même l'essence.

Acteurs incontournables du développement durable, axe prioritaire de la Politique provinciale de demain, les Services agricoles assurent ainsi, au quotidien, un soutien de proximité au profit de notre agriculture, de la ruralité mais aussi de nos des communes (gestion de coulées de boues, etc...).

Ce service public provincial, dont les observateurs se plaisent à reconnaître le savoir-faire mais aussi, et surtout, le dynamisme et la créativité doit attester de sa faculté croissante à répondre rapidement à des besoins nouveaux.

Pour atteindre ces objectifs, la politique provinciale en cette matière pourra s'articuler utilement autour des pôles d'activité suivants :

Rôle d'appui aux agriculteurs

En priorité, les Services agricoles doivent continuer à offrir des services d'appui aux agriculteurs de notre province.

Pionniers de la diversification maraîchère, les Services agricoles veulent intensifier leurs travaux en cette matière.

Citons à titre d'exemple : développer des services d'avertissement (mouche de la carotte ou du chou, pucerons de la betterave, matière sèche du maïs, ...), participer à l'évolution des chartes de production, offrir des aides à la décision (reprise d'exploitation, gestion de projets, primes PAC...), encadrer le secteur bio ou encore la commercialisation des produits locaux.

Les Services agricoles veilleront donc à :

- proposer des pistes de réflexion en matière d'agriculture telle qu'elle sera définie par la nouvelle politique agricole commune (PAC) ;
- maintenir leurs aides financières au secteur ;
- agir pour défendre la ruralité et l'image de marque de la profession par la promotion de leurs productions (opérations Agricharme) via notamment une sensibilisation du citoyen.

La Station Provinciale d'Analyses Agricoles, partie intégrante désormais des laboratoires provinciaux, œuvrera, en coordination avec le réseau REQUASUD, à la réalisation d'analyses en matière de fertilité des sols, d'analyses de nitrates, de fourrages et de maladies des végétaux ou encore, à l'avenir aussi, en matière de fumure ou de lutte contre les pollutions.

Forts de leur expertise en la matière, les Services agricoles poursuivront l'encadrement des professionnels du secteur en matière de comptabilité analytique et de conseils en

gestion pour les exploitations agricoles, pour la reprise d'exploitation, les dossiers de fermage, etc.

Contributions à la durabilité du territoire provincial

1) Filière végétale

Les actions menées par les Services agricoles, en concertation avec d'autres opérateurs sous l'égide de la Wallonie, ont pour objectif :

- de rechercher des techniques de productions plus respectueuses de l'environnement, plus économes en énergie, plus rentables, plus compatibles avec le développement d'une agriculture adaptée à la région de production et aux filières de transformation locales ;
- de favoriser la production d'une alimentation de qualité;
- de trouver des alternatives agricoles non alimentaires.

Toutes ces actions sont fortement liées aux conditions pédoclimatiques et justifient qu'elles soient menées dans chacune des sous-régions agricoles de notre Province.

2) Filière animale

Cette filière, qui repose sur deux outils très spécialisés, à savoir la Ferme provinciale de Jevoumont et le Centre Interprofessionnel pour l'amélioration de l'espèce porcine (ex CIAP), doit évoluer au cours des prochaines années.

En effet, l'évolution tant du secteur lait que du secteur porcin mérite une attention accrue en matière d'encadrement d'exploitations de plus en plus spécialisées.

Ce redéploiement se fera en parfaite synergie avec les professionnels du secteur, l'ULg et le Centre de recherche agronomique de Gembloux.

3) Un soutien spécial à la commercialisation en circuits courts et à la promotion des produits locaux

Les circuits courts, qui constituent une réponse à la crise du lait, de la viande (bovine et porcine) et à la diversification, mais aussi la promotion de la vente des produits locaux dans les surfaces commerciales traditionnelles seront soutenus et développés.

4) L'encadrement du secteur bio

Ces marchés de niche qui sont en plein développement, surtout en Province de Liège, et répondent à une préoccupation grandissante de la part d'une frange de la population de plus en plus large feront également l'objet d'un soutien.

5) Ruchers

L'opération « Province Maya » résulte d'une volonté provinciale de protéger la biodiversité.

A cet égard, le syndrome de dépérissement des colonies d'abeilles n'est plus à démontrer mais à enrayer. Sur certains sites provinciaux l'installation de ruches, l'amélioration du biotope et l'information grand public s'inscrivent dans cette action « Maya ».

RELATIONS EXTERIEURES

Le Bureau des Relations extérieures orientera ses actions et ses priorités - tant géographiques que thématiques - dans le respect des exigences exprimées dans la Déclaration de Politique Générale de la Wallonie et en complémentarité avec les opérateurs notamment l'Agence Wallonne à l'Exportation (AWEX) et Wallonie Bruxelles International (WBI) auprès desquels il confortera son rôle de relais entre ceux-ci, les communes et leurs habitants.

Le Bureau des Relations extérieures poursuivra et développera des partenariats avec d'autres régions d'Europe visant des objectifs d'échanges d'expériences, de valorisation des expertises et des savoir-faire respectifs et ce, tant dans le cadre des Chartes d'Amitié déjà nouées par la Province de Liège avec ses partenaires qu'avec de nouveaux territoires. Ces relations doivent se nourrir des projets spécifiques concrets mis en place par les départements provinciaux et viser les régions porteuses d'une expertise démontrée dans les différents domaines concernés.

Dans le même contexte européen, le Bureau des Relations extérieures chargé de la mission « Europe Direct », en application de la Convention conclue entre la Province de Liège et la Commission européenne, développera et intensifiera cette activité au travers de la cellule créée à cet effet, dont il est le coordonnateur, intitulée « Europe Direct Province de Liège ».

Cette cellule « Europe Direct Province de Liège » renforcera son rôle de relais et d'information de l'Europe sur le territoire provincial, en développant et en multipliant ses services et actions vers les communes et leurs citoyens.

Dans ce contexte, une priorité sera accordée aux jeunes via des modules de formation sur l'Europe proposés aux écoles.

L'ensemble des actions proposées par le Bureau des Relations extérieures seront menées avec le souci constant d'efficacité, de cohérence et de subsidiarité par rapport à la politique régionale en matière internationale.

D'autre part, réfléchir à l'adaptation d'un bâtiment à sa fonction reste une priorité importante. C'est pourquoi, une étude est déjà en cours sur la Maison des langues et le BREL, qui seront regroupés efficacement et fonctionneront en synergie en un endroit idéalement situé en termes de visibilité et d'accessibilité aux citoyens.

FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

Fonds européen de développement régional et Fonds social européen

Par la création d'une cellule spécifique, la volonté du Collège provincial en cette matière complexe est d'inscrire de manière volontariste les services provinciaux dans une dynamique positive pour qu'ils saisissent les opportunités de développement que présentent les différents fonds européens.

Dans la perspective de la nouvelle période de programmation 2014-2020, la première mission de cette cellule sera donc d'accorder une attention soutenue aux différents appels à projets afin de les décoder et d'accompagner les départements de la Province dans l'élaboration et la rédaction des différentes fiches-projet afin de maximiser nos chances d'obtenir des financements pour contribuer à la dynamique de redéploiement et de reconversion de notre territoire.

Cette cellule a donc pour perspectives de développer un travail transversal sur l'ensemble de la Province et de rapprocher les compétences acquises au travers des expériences passées. L'enjeu financier de cette inscription provinciale dans la richesse des fonds européens est loin d'être négligeable et pourrait alléger d'autant le budget provincial dans la concrétisation de projets d'envergure.

Coopération transfrontalière

La Province de Liège a développé une véritable expertise en matière de coopération transfrontalière au sein de l'Euregio Meuse-Rhin.

D'une part au niveau de la coopération institutionnelle, la Province de Liège est partie prenante de toutes les initiatives de la Fondation Euregio et elle continuera à s'impliquer dans cette dynamique, initiée il y a 35 ans, visant à rapprocher les 5 régions partenaires à savoir, les Provinces du Limbourg belge et néerlandais, la Regio Aachen, la Communauté germanophone et la Province de Liège.

A l'initiative de ces partenaires, un plan stratégique à l'horizon 2020 est développé qui devra permettre de renforcer la coopération transfrontalière et de rendre optimales les conditions de vie et de travail des citoyens et des entreprises en termes d'économie et d'innovation, de santé, d'emploi, d'éducation, de sécurité, de mobilité et de culture.

D'autre part, La Province de Liège est autorité partenaire du programme INTERREG Euregio permettant de financer des projets transfrontaliers.

Après 20 ans de coopération fructueuse, les partenaires préparent le programme INTERREG V (2014-2020) au sein duquel la Province continuera à jouer un rôle actif tout en encourageant ses propres services à s'inscrire dans la dynamique eurégionale.

Le territoire de la Province émerge également au programme INTERREG Grande Région au sein duquel certains services provinciaux ont déjà su saisir des opportunités de coopération.

Notre volonté est de maximaliser l'implication de nos opérateurs dans ce programme en encourageant l'implication de nos services dans les projets transfrontaliers développés au sein de cette zone de coopération se déployant sur les frontières de la Wallonie, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, la Sarre et le Luxembourg.

A moyen terme, la cellule Fonds structurels européens sera aussi appelée à mettre ses compétences au services des pouvoirs locaux en vue de l'intégration des projets dans des portefeuilles de projets à un échelon supracommunal

TOURISME

Ce vecteur d'activité dans l'immense variété de ses déclinaisons (tourisme d'affaires, de nature, de culture, religieux, mémoriel,...) relève d'abord d'un enjeu économique.

La province de Liège en l'état représente un chiffre d'affaires de 820 millions d'euros soit 36 % du tourisme wallon. Cela se traduit en termes concrets par 19.000 emplois et deux millions de nuitées. Ce chiffre ne prend pas en compte le tourisme de terroir et les campings résidentiels avec lesquels, le volume de nuitées peut être estimé à quatre millions.

Ces emplois ont par nature la particularité d'être non délocalisables et le secteur du tourisme permet de générer du travail pour des personnes de toutes qualifications (du gestionnaire hôtelier à la femme de chambre). Le poids de cette activité est indéniable et c'est donc un gisement à exploiter.

La Fédération du Tourisme de la Province de Liège joue un rôle fédérateur dans ses différentes actions proches et solidaires des différents acteurs touristiques locaux et supra-locaux, publics ou privés, et en particulier au travers des Maisons et Offices du tourisme.

Les balises de départ sont claires. L'objectif est de positionner la Province de Liège comme première destination touristique wallonne et de générer ainsi des flux économiques nouveaux dans une région en reconversion. Après un premier plan stratégique 2008-2012 et afin de tendre vers cet objectif ambitieux, la FTPL, bras armé de la Province en matière de développement touristique, a posé les fondements d'un nouveau plan 2012-2015. Celui-ci s'articule autour de 15 priorités et se base sur une volonté : « Développer, structurer et promouvoir des offres d'excursions et de séjours, attractives et rentables en Province de Liège, dans le respect du développement durable. »

Il nous appartient donc de positionner notre destination touristique tant en Belgique que sur les marchés prioritaires (Flandre, Wallonie, Pays-Bas, Allemagne, France) ou secondaires (Italie, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis et Chine) comme destination de premier choix ; véhiculer une image forte et positive tant quantitative que qualitative pour faire valoir le caractère unique de notre diversité touristique.

Pour cela, il est nécessaire de simplifier l'offre afin de la rendre plus lisible en s'appuyant sur cinq points de chute, portes d'entrée du territoire (Liège, Spa, Malmedy, Aywaille et Huy). Parallèlement, il faut prioriser des thématiques porteuses (tourisme thermal, tourisme « nature active », tourisme culturel, produits du terroir, tourisme mémoriel...) en construisant des produits structurés de plusieurs jours pour rendre l'offre touristique plus compréhensible et accessible à tous les budgets.

Pour optimiser la commercialisation de ces offres touristiques, il s'avère indispensable de créer une structure spécifique qui devra dégager des formes originales de financement. Parallèlement à la valorisation des séjours individuels, il faut renforcer le tourisme d'affaires. Dans ce champ de préoccupation, la première démarche est de clarifier le rôle des opérateurs actuels agissant sur le territoire de la province de Liège. La mise en marché de ce tourisme d'affaires et sa gestion seront logées dans la même structure que la commercialisation des courts séjours.

D'autre part, il faut développer le tourisme fluvial de Huy à Visé et ainsi valoriser le fleuve, épine dorsale de la région. Ce nouveau champ s'intègre parfaitement dans la politique supracommunale voulue par la Province. Celui-ci devra être géré par une structure autonome à créer.

A l'instar du tourisme fluvial et donc toujours dans un enjeu de développement durable et de redéploiement du tourisme lent, l'objectif est d'harmoniser le balisage des sentiers pédestres et cyclotouristiques sur l'ensemble du territoire provincial et de multiplier les points nœuds en vue d'améliorer les connexions avec la Flandre, les Pays-Bas, la Communauté germanophone et l'Allemagne.

Parallèlement, il importe de poursuivre les projets transfrontaliers comme « Euregio met Smaak » (valorisation des produits du terroir), « Tiger » (valorisation touristique de la Région Européenne transfrontalière). Ainsi que de multiplier les perspectives de marketing touristique telle que la marque « Ardennes » qui vise à capitaliser sur la notoriété de cette région.

Par ailleurs, pour réussir ce pari, une série de mesures de moindre envergure mais toutes importantes doivent être mises en chantier :

- Adapter les outils de communication et intensifier l'usage des TIC (Technologies de l'information et de la communication) ;
- Améliorer la présence dans les foires et salons ;
- Renforcer les contacts avec les médias et les professionnels du tourisme ;
- Former les acteurs du Tourisme pour améliorer encore notre accueil liégeois.

Une des richesses indéniables de la Province est son patrimoine historique qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière. La dynamisation de ce patrimoine constituera un des objectifs du département infrastructures et environnement qui est conscient de l'importance de conserver un tel patrimoine témoin du passé afin de le transmettre en bon état aux générations futures.

Pour ce qui concerne les domaines touristiques provinciaux (Domaine provincial de Wégimont, Château de Jehay, Domaine de Palogne, Blegny-Mine, Musée de la Vie wallonne, Centre Nature de Botrange), la volonté est de coordonner leurs actions et leur promotion tout en affirmant la spécificité de chacune de ces institutions (exemples : tourisme social avec Wégimont, tourisme culturel avec Jehay et le Musée de la Vie wallonne...).

AXE V

SUPRACOMMUNALITÉ ET SOUTIEN AUX COMMUNES

Si la notion de supracommunalité a, de tout temps, guidé les politiques provinciales dès lors que la Province s'est toujours attelée à rencontrer des besoins que les pouvoirs locaux n'étaient pas en mesure d'assumer individuellement ou s'est associée à ceux-ci dans des structures intercommunales dédiées à la satisfaction de besoins fondamentaux de la population (fourniture d'électricité, de gaz, d'eau, traitement des déchets, etc), cette notion retrouve, plus que jamais, son sens dans le cadre de cette nouvelle législature où la Province entend concentrer ses efforts dans les domaines où son action supracommunale constitue une plus-value.

La définition d'un axe prioritaire « Supracommunalité et soutien aux communes » consacre la volonté unanime des autorités provinciales de poursuivre le développement de ses politiques en parfaite concertation avec les pouvoirs locaux et de mettre en exergue les initiatives et projets fondamentaux en cette matière.

Durant la législature 2012-2018, le Collège provincial compte accorder un intérêt particulier à ce rôle de soutien aux communes et aux projets supracommunaux.

Fortes de leur expérience et d'une solide relation de proximité, les 84 communes et la Province de Liège se sont constituées en structures d'élus au niveau des arrondissements (regroupant élus communaux et provinciaux – Liège métropole, Région de Verviers, Conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye) et sur le territoire de la province de Liège (la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, constituée en octobre 2009) afin de porter, ensemble, des projets spécifiques supracommunaux. Cette initiative, donnant une structure à la supracommunalité en province de Liège, se veut proactive et s'est vue dotée d'un budget lui permettant de travailler, à l'instar des communautés urbaines françaises, dans un premier temps, sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme au sens large grâce aux schémas de cohérence territoriale et aux plans de mobilité qu'elle développera pour les communes associées en conférences d'arrondissement ou en coordination provinciale. Cette structuration est un gage de cohérence, d'efficacité et de respect mutuel dans le choix des projets à développer.

La structuration des lieux de réflexion et de décision étant maintenant réalisée, l'objectif est de doter, tant les services provinciaux que la coordination provinciale des pouvoirs locaux, de cellules opérationnelles capables d'assurer, en parfaite synergie, le suivi des projets qui seront le fruit de ces processus décisionnels.

Le travail à réaliser étant appelé à prendre une ampleur importante, la mise en place d'une cellule supracommunalité, qui accueillera des agents provinciaux en provenance d'autres services, est en effet primordiale afin de porter l'ensemble des projets qui seront retenus pour répondre au cours de la présente législature aux besoins nombreux et variés exprimés par les communes.

Cette cellule doit être capable de toucher à des matières aussi nombreuses qu'intéressantes, le seul point commun entre ces projets étant qu'ils constituent une plus-value pour le territoire provincial.

Elle sera constituée de profils variés et complémentaires afin d'être à même de porter des projets relatifs à la mobilité, à l'aménagement du territoire, au tourisme, à la gouvernance, aux infrastructures, aux grands événements, aux intercommunales, à la culture, à la formation, etc. et articulés autour des notions de subsidiarité et d'efficacité. L'hétérogénéité des profils ainsi que leur complémentarité sera donc une clé qui permettra à la cellule de traiter l'ensemble des projets mais surtout d'y associer les services, les associations et les niveaux de pouvoirs qui sont déjà concernés par les matières développées.

La structuration des processus de décision évoqués ci-avant en vue de la maturation des projets supracommunaux n'est pas étrangère à la démarche du Collège provincial qui, au cours de la législature écoulée, est allé à la rencontre des collèges communaux. Ce mode de communication porteur de résultats sera intensifié et amélioré pour les années à venir afin de parfaire la connaissance, pour les communes, du potentiel d'aide offert par la Province et pour cette dernière, de la nature, de la spécificité et de l'étendue des besoins exprimés par les communes et les citoyens.

A cette fin, le Collège provincial mettra de nouveau en place des rencontres de Collèges communs couplées par des rencontres de fonctionnaires communaux et provinciaux en vue de préparer et/ou dynamiser le suivi des réunions politiques.

En effet, les services provinciaux et communaux seront de plus en plus appelés à collaborer dans le cadre de projets à vocation supracommunale que la Province entend soutenir ainsi que dans le cadre de l'apport aux communes d'un soutien administratif dans les différents domaines de compétences provinciaux.

La Province de Liège, l'amie des Communes, a dépassé aujourd'hui le temps de la réflexion, qui était un préalable nécessaire. Elle se positionne maintenant dans celui de la concrétisation qui est indispensable au bon fonctionnement de nos institutions.

La participation de la Province à une intercommunale telle Neomansio en vue de permettre l'implantation d'un crématorium à Welkenraedt ou encore l'apport de la garantie d'emprunt de la Province au projet de modernisation du réseau de distribution d'eau de la CILE sont, d'ores et déjà, des projets concrétisés dans le cadre de la notion d'intérêt provincial et supralocal à l'échelon du territoire couvert par ces intercommunales.

Si aucune forme de partenariat avec les pouvoirs locaux ne doit être négligée, le mode de gestion éprouvé qu'est l'intercommunalisation de certains services reste un modèle à privilégier à l'échelon du territoire provincial, la Province étant elle-même membre de l'association ou en étant un partenaire privilégié.

C'est dans cette optique que le Collège provincial entend développer, via son département infrastructures et environnement, de nouveaux contrats de coopération publique avec les communes et les intercommunales et plus particulièrement la Société Promotion et Initiative (SPI) avec laquelle un accord-cadre sera conclu, définissant les missions respectives des deux partenaires et les projets à mener ensemble.

La coopération avec la SPI consistera, d'une part, dans le cadre de la réalisation de projets provinciaux importants, en l'apport de partenaires économiques privés et en l'application de recherches technologiques développées par des entreprises avec le concours de la SPI, et, d'autre part, dans le cadre de la supracommunalité, sur la mise en commun d'études relatives au développement territorial provincial.

En outre, une collaboration sera menée tant au niveau de la réalisation d'études techniques au bénéfice des pouvoirs locaux que de partage de données cartographiques. Enfin, une coopération étroite en termes d'information sur le développement durable au

profit des Villes et Communes sera établie. Ces démarches participent d'une volonté commune d'optimiser les moyens de la Province et de la SPI dans le cadre du soutien aux communes.

C'est grâce à de telles coopérations que la Province de Liège pourra développer des actions en matière de supracommunalité et de soutien aux communes permettant des échanges d'expériences et de données diverses en matière technique ou cartographique.

Ces données seront, à la fois, des outils de gestion pour les administrations et de décision pour les élus locaux.

La mise en œuvre de ces différentes données coordonnées par le Département Infrastructures et Environnement permettra en outre d'avoir une vision globale de la gestion territoriale dans différents domaines comme la gestion des travaux, la mobilité durable, le développement d'infrastructures, l'aménagement du territoire ou le développement territorial.

Par ailleurs, le Département Infrastructures et Environnement, fort de son expérience que ce soit en matière de génie civil, d'architecture ou de biodiversité, collaborera étroitement avec les pouvoirs locaux pour la réalisation d'infrastructures et de projets divers au profit de tous.

Ce même département poursuivra et intensifiera les actions de soutien aux communes déjà développées au cours de la législature qui se termine.

La centrale de marchés, initiée en 2011 pour l'acquisition de sel de déneigement pour les communes de la province, a connu un réel succès et regroupe aujourd'hui 67 communes. Cette opération sera poursuivie. La Province de Liège se dotera de matériels performants pour assurer toute la logistique liée à l'opération « Province-Communes, partenaires pour l'hiver ».

Un partenariat sera également développé avec les services concernés de la Wallonie sur le site d'entreposage d'Amay en vue de créer, à cet endroit, un des plus grands centres de stockage de sel de déneigement en Wallonie. Cette association publique-publique sera mise en place dans l'intérêt des citoyens assurant, d'une part, un approvisionnement en sel suffisant pour affronter les hivers les plus rigoureux et, d'autre part, permettant de mutualiser les coûts de gestion et d'infrastructure nécessaires à cette opération.

D'autres services devraient être proposés aux municipalités dans le même esprit.

En outre, les marchés conjoints pour l'achat de gaz et d'électricité mais aussi du gasoil de chauffage seront reconduits auprès des partenaires locaux et des intercommunales.

Afin de renforcer son rôle d'amie des communes, la Province de Liège, avec l'aide de son Département Infrastructures et Environnement, poursuivra les partenariats qui ont été mis en place lors de la précédente législature. La collaboration avec EDF et EDF Luminus se verra ainsi concrétisée au travers des axes qui ont été développés, entre autres, la mobilité durable et l'efficacité énergétique.

La Province de Liège pourra également offrir aux communes et intercommunales un savoir-faire et une expertise en matière de mobilité durable et développer, par exemple, un marché groupé d'acquisition de bornes de rechargement électrique.

Outre ces projets, le département infrastructures et environnement s'investira en matière de mobilité durable avec l'ensemble des acteurs de terrain dans une réflexion plus large en termes de mobilité et de déplacement à l'échelle de son territoire en vue de mettre en place un développement territorial cohérent et concerté.

La supracommunalité en province de Liège est non seulement une réalité historique mais aussi un axe fort et essentiel de l'action provinciale pour l'avenir.

A cet égard, l'engagement du Collège provincial à consacrer, chaque année, une enveloppe budgétaire équivalente à 20% du fonds des provinces à une charge d'emprunt dont le produit permettra de soutenir les projets supracommunaux aboutis au sein des organes de concertation et de décision que sont les compétences des élus et la coordination provinciale, doit être rappelé et confirmé au sein de la présente déclaration.

Par ailleurs la collaboration des services provinciaux avec les services communaux pour les aspects administratifs, juridiques ou techniques de la gestion des dossiers sera intensifiée au cours de la présente législature afin de mutualiser les compétences et permettre aux communes de profiter de l'expertise provinciale.

Enfin, le Collège rappellera, à l'entame de cette nouvelle législature, qu'il reste un partenaire potentiel des autorités locales pour la gestion des zones de secours présentes sur son territoire et ce, au terme d'une analyse menée conformément et portant sur les charges que génère cette mission pour les communes et sur les moyens qui permettraient de tendre vers une répartition équitable de celles-ci et une uniformisation du coût par habitant.

CONCLUSION

A l'approche du moment où le destin de la Province doit être redéfini, c'est confiant que le Collège aborde cette étape, certain qu'il est de la capacité de la Province de Liège à défendre sa pertinence dans la structure institutionnelle qui est la nôtre.

L'évolution est bien entamée depuis la décision unanime du Conseil provincial du 16 décembre 2010, arrêtant les axes prioritaires de la Province et s'inscrivant donc dans la voie de la définition des missions provinciales et de la concentration des efforts sur des objectifs stratégiques.

L'adoption de la déclaration de politique générale de la nouvelle législature et des moyens nécessaires au développement des politiques futures en est une première consécration.

C'est par un travail de chacun et de chaque jour que l'avenir se construira.

La législature qui s'entame sera résolument animée par une ferme détermination à offrir à l'ensemble des bénéficiaires – communes, citoyens, entreprises et associations - des services publics exemplaires et répondant à leurs attentes.

C'est sur ces bases que le Collège provincial ambitionne de construire l'avenir de la Province.

*Pour ce qui est de l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir,
mais de le rendre possible
(Antoine de SAINT-EXUPERY)*

Maintenant, continuons à travailler !

